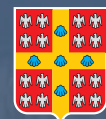


Rapport de recherche

Évolution du travail des enfants d'après les données de deux recensements au Bénin (1992 et 2002)

Par Alphonse Mingnimon AFFO



Évolution du travail des enfants d'après les données de deux recensements au Bénin (1992 et 2002)

Rapport de recherche réalisé par :

Alphonse Mingnimon AFFO

Rapport de recherche de l'ODSEF

Québec, février 2017

Éléments de référence pour citer ce document :

AFFO M. Alphonse (2017) : *Évolution du travail des enfants d'après les données de deux recensements au Bénin (1992 et 2002)*, Québec, Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone, Université Laval, Rapport de recherche de l'ODSEF, 50 p.

Note à propos de l'auteur

Alphonse Mingnimon Affo est doctorant en sociologie du développement à l'Université d'Abomey-Calavi au Bénin.

ISBN : 978-2-924698-04-4

Révision linguistique : Complément Direct (<http://www.complementdirect.ca>)

Remerciements

Je tiens à exprimer toute ma gratitude au personnel de l'Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone (ODSEF) pour l'accueil et l'assistance lors de mon séjour à Québec.

J'exprime particulièrement mes remerciements à Richard Marcoux, Victor Piché, Réjean Lachapelle, Mouftaou Amadou Sanni et Albert Nouhouayi pour m'avoir permis de découvrir ce projet ainsi que pour l'encadrement technique et les conseils.

Je remercie enfin les collègues chercheurs de la cuvée 2012 de l'ODSEF pour leur collaboration et leur convivialité.

Résumé

Cette recherche résulte de l'analyse de l'occupation des enfants hors école à partir des données des recensements de population de 1992 et 2002 au Bénin.

La baisse du taux d'emploi et l'augmentation du taux de scolarisation chez les enfants au cours de la décennie 1992-2002 témoignent d'une certaine tendance au respect accru des droits des enfants au Bénin. Les résultats montrent en effet que la proportion des enfants (10-17 ans) au travail a baissé de 15 points entre 1992 (50,7 %) et 2002 (35,4 %). Cette diminution est certainement la conséquence de l'amélioration du taux de scolarisation des enfants de 10 ans ou plus. La répartition selon le statut dans l'occupation met en évidence une prédominance des « emplois informels ». En effet, la majorité des enfants (ou jeunes adolescents) travailleurs sont des aides familiaux (1992 : 65,3 %, et 2002 : 54,8 %). Au cours de la même période, la tendance à accéder au statut de « travailleur indépendant » a beaucoup plus augmenté chez les garçons que chez les filles.

La situation selon l'âge révèle qu'entre 1992 et 2002, le taux d'emploi a baissé un peu plus rapidement chez les 10-13 ans que chez leurs aînés de 14-17 ans, avec une tendance toujours moins favorable chez les filles. On note par ailleurs que la propension à travailler chez les enfants tend à augmenter avec l'analphabétisme et l'absence de lien de filiation avec le chef du ménage. Les « sans liens ou enfants placés » constituent un vivier qui alimente l'emploi informel, ce qui les expose davantage à l'exploitation. De même, la présence forte et permanente des filles au travail, tant en ville qu'à la campagne, témoigne de la féminisation de certains « emplois informels ».

La situation des jeunes filles actives dans le secteur informel constitue un défi majeur à la scolarisation universelle à laquelle le Bénin ambitionne de parvenir en 2015, en même temps qu'elle contribue à la marginalité des enfants. En effet,

malgré l'interdiction du travail des enfants de moins de 14 ans et leur assignation à l'école, on note qu'en 2002 plus du quart (26,8 %) des enfants de 6-13 ans sont encore au travail, et cela s'observe plus fréquemment chez les filles que chez les garçons.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	iii
LISTE DES FIGURES.....	v
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	vi
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 : Contexte et aspects méthodologiques.....	5
1.1 Contexte	5
1.1.1 Aperçu global sur le travail des enfants en Afrique de l'Ouest	5
1.1.1.1 L'enfant : un construit social.....	5
1.1.2 Disposition juridique en matière de travail des enfants	10
1.1.3 Quelques constats de la situation de travail des enfants au Bénin.....	13
1.1.4 Objectifs	14
1.2 Démarche méthodologique.....	14
1.2.1 Source des données.....	14
1.2.2 Variables étudiées	15
1.2.3 Valeurs des non-réponses des variables étudiées	16
1.2.4 Indicateur.....	17
Chapitre 2 : Évolution du travail des enfants (ou jeunes adolescents) de 10-17 ans entre 1992 et 2002.....	19
1.3 Caractéristiques des enfants en 1992 et en 2002	19
1.3.1 Évolution de la situation des enfants de 10-17 ans selon l'âge, le sexe, le milieu de résidence, la fréquentation scolaire et l'alphabétisation	19
1.3.2 Évolution de la situation des enfants de 10-17 ans selon la région d'habitation et le lien avec le chef de ménage.....	22

1.4 Activités des enfants de 10-17 ans aux recensements de 1992 et de 2002	24
1.5 Évolution du travail des enfants de 10-17 ans entre 1992 et 2002	26
1.5.1 Évolution du travail des enfants selon l'âge et le sexe	26
1.5.2 Évolution du travail des enfants selon le milieu de résidence et le sexe	27
1.5.3 Évolution spatiale du travail des enfants	28
1.5.4 Évolution du travail des enfants selon la situation par rapport à l'alphabétisation.....	31
1.5.5 Évolution du travail des enfants selon le lien avec le chef de ménage	35
Conclusion.....	38
Références Bibliographiques.....	42
Annexe	47

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Modalités de la variable occupation aux recensements de 1992 et de 2002.....	16
Tableau 2 : Valeurs des non-réponses des variables étudiées selon les deux sources de données (RGPH 1992 et RGPH 2002).....	17
Tableau 3 : Répartition (%) des enfants de 10-17 ans selon quelques caractéristiques sociodémographiques.....	21
Tableau 4 : Répartition (%) des enfants de 10-17 ans selon le département	23
Tableau 5 : Répartition (%) des enfants de 10-17 ans selon le lien de parenté avec le chef de ménage.....	24
Tableau 6 : Répartition (%) des enfants de 10-17 ans selon le statut d'occupation et le sexe en 1992 et 2002.....	25
Tableau 7 : Répartition (%) des enfants occupés de 10-17 ans selon le type de travail et le sexe.....	26
Tableau 8 : Taux d'emploi (%) des enfants de 10-17 ans selon l'âge et le sexe en 1992 et en 2002.....	27
Tableau 9 : Taux d'emploi (%) des enfants de 10-17 ans selon la région et le sexe en 1992 et en 2002	29
Tableau 10 : Taux d'emploi (%) des enfants de 10-17 ans selon le statut par rapport à l'alphabétisation et le sexe en 1992 et en 2002.....	32
Tableau 11 : Taux d'emploi (%) des enfants de 10-17 ans selon leurs liens avec le chef du ménage et le sexe en 1992 et en 2002	36
Tableau 12 : Répartition (%) des enfants de 6-17 ans selon quelques caractéristiques sociodémographiques.....	48
Tableau 13 : Répartition (%) des enfants de 6-17 ans selon le statut d'activité et le sexe	48
Tableau 14 : Répartition (%) des enfants occupés de 6-17 ans selon le statut dans l'occupation et le sexe.....	49
Tableau 15 : Taux d'emploi (%) des enfants de 6-17 selon l'âge et le sexe en 2002.....	49

Tableau 16 : Taux d'emploi (%) des enfants de 6-17 ans selon le statut par rapport à l'alphabétisation et le sexe en 2002.....	49
Tableau 17 : Taux d'emploi (%) des enfants de 6-17 ans selon leurs liens avec le chef du ménage et le sexe en 2002	50

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Taux d'emploi (%) des enfants de 10-17 ans selon le milieu de résidence et le sexe en 1992 et en 2002	28
Figure 2 : Taux d'emploi des enfants de 10-17 ans	30
Figure 3 : Taux d'emploi (%) des enfants de 10-17 ans alphabétisés en français selon le sexe et le milieu de résidence	33
Figure 4 : Taux d'emploi (%) des enfants de 10-17 ans alphabétisés en langue nationale selon le sexe et le milieu de résidence.....	34
Figure 5 : Taux d'emploi (%) des enfants de 10-17 ans non alphabétisés selon le sexe et le milieu de résidence.....	35

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

BIT	: Bureau international du travail
CDE	: Convention relative aux droits de l'enfant
CM	: Chef de ménage
DD	: Détenteur de droit
DO	: Débiteur d'obligation
EDS	: Enquête démographique et de santé
ESAM	: Enfants solidaires d'Afrique et du monde
INSAE	: Institut national de la statistique et de l'analyse économique
MJLDF	: Ministère de la justice, de la législation et des droits de l'homme
ODSEF	: Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone
OIT	: Organisation internationale du travail
OMD	: Objectifs du millénaire pour le développement
ONG	: Organisation non gouvernementale
OUA	: Organisation de l'unité africaine
PNUD	: Programme des nations unies pour le développement
RGPH	: Recensement général de la population et de l'habitation
SCN	: Système de comptabilité nationale
U.S. Dep. of State	: Département d'État des États-Unis d'Amérique

INTRODUCTION

Le Bénin, comme la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest, est touché par le phénomène du travail des enfants. Celui-ci fait partie de leur socialisation et il découle de l'histoire, de la culture et de l'économie de la région.

Selon l'organisation des Nations Unies au Bénin (2009), la pauvreté persiste et s'aggrave aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain avec une incidence moyenne de pauvreté monétaire de 30,0 % estimée entre 1996 à 2002. La profondeur (plus marquante en milieu rural) et la sévérité (plus forte en milieu urbain) de la pauvreté se sont aggravées entre 1996 et 1999 et n'ont amorcé un recul qu'au cours de la période 2001-2003. Cette situation est influencée par plusieurs facteurs parmi lesquels figurent : la faiblesse du tissu économique, la mauvaise gestion des ressources nationales, les problèmes environnementaux, le taux de croissance démographique élevé, soit 3,3 % en 2002, etc. (INSAE, 2003). L'ampleur grandissante de la pauvreté au Bénin est préoccupante et requiert une réponse adéquate de l'État. En attendant la solution des pouvoirs publics, les populations opèrent des ajustements internes qui passent, entre autres, par la réduction de leur train de vie (déjà précaire), le faible investissement dans la santé et la scolarisation des enfants. Cela se traduit par une initiation de plus en plus précoce des enfants aux activités économiques ou aux activités de formation liées à la vie courante, considérée à priori comme une dimension de leur processus de socialisation ou d'éducation. Ainsi, comme l'indique Guillerrou (1994), en contexte de paupérisation, tout apport de ressources monétaires revêt un caractère providentiel.

Selon l'Organisation internationale du Travail (OIT), 1997, il existe une étroite corrélation entre les traditions des communautés locales, les processus d'éducation des enfants dans chaque communauté, la situation économique de ces communautés et la mise au travail des enfants. L'utilisation de la main-d'œuvre enfantine serait beaucoup plus importante en Afrique de l'Ouest que dans d'autres pays africains où la main-d'œuvre adulte est souvent mobilisée

(Manceau, 1999). À ce sujet, la revue Findings révélait qu'en partant d'une définition large¹, la plupart des enfants africains travaillent, notamment ceux du milieu rural. Elle rapporte que dans certains pays d'Afrique de l'Ouest, les enfants exécutent une charge considérable de travail même quand ils vont à l'école et que l'exigence des tâches domestiques représente une des principales raisons des déperditions scolaires. Les travaux de Pilon (2003) sur la région confirment que le poids des charges domestiques constitue, pour les filles résidant en milieu urbain sans leurs parents, un facteur de sous-scolarisation qui met par ailleurs en lumière la nature des rapports entre famille d'origine des filles et famille d'accueil d'une part et, d'autre part, le lien entre l'enfant lui-même et sa famille d'accueil.

Au-delà de tout cadre juridique, il existe des situations de travail que la communauté d'appartenance des enfants considère comme tout à fait « normales » et même favorables pour eux en fonction des normes sociales en vigueur. C'est justement le cas de certains services d'assistance à domicile qui se situent dans une zone floue entre « emploi » et vie familiale pour assister quelque peu les femmes dans les travaux domestiques. En effet, avec l'accroissement des difficultés socioéconomiques, des transformations notables ont été observées relativement à la participation des femmes à la vie économique de leur ménage (consacrer plus de temps aux activités rémunératrices), en plus de leur responsabilité sociale (épouse, mère, parent, etc.) sans que cela ait été accompagné au plan politique, juridique ou communautaire d'une restructuration de leurs rôles classiques ou traditionnels. Tabutin (1991) soulignait qu'au Bénin l'activité féminine est manifeste à tout âge. De plus, le nombre de femmes ayant des responsabilités de chef de ménage s'accroît d'année en année, notamment en milieu urbain.

¹ Le travail des enfants est défini comme « ... travail exécuté par des enfants qui sont trop jeunes au sens qu'en le faisant, ils réduisent indûment leur bien-être économique présent ou leurs capacités futures à se faire un revenu, soit par le rétrécissement de leur horizon en matière de choix ou à travers la réduction de leurs propres capacités individuelles de production dans le futur » (Banque mondiale, 2001).

L'enquête nationale sur le travail des enfants (BIT et INSAE, 2009) indique qu'un tiers (34 %) des enfants de 5-17 ans exercent une activité économique au Bénin. Les départements de la Donga au nord-ouest (76,1 %) et des Collines au centre-nord (70,2 %) sont ceux au sein desquels les proportions d'enfants occupés sont les plus élevées. Les proportions les plus faibles sont dans le sud-sud (Littoral² : 9,8 % ; Atlantique : 10,2 %). La faible proportion d'enfants travailleurs enregistrés à Cotonou (département du Littoral) cache d'importantes disparités (dont celle d'un problème de définition). Une autre étude a montré que plus de la moitié des enfants victimes de traite interne au Bénin passaient par Cotonou qui reste leur principal lieu de destination (U.S. Dep. of State, 2008). La ville de Cotonou est en effet, le point de convergence d'intenses activités socioéconomiques et d'immigration parce qu'elle abrite la plupart des grandes infrastructures économiques et administratives du pays. Sa population est alimentée par une fécondité élevée, mais en déclin, doublée d'un exode rural d'adultes et d'enfants dont beaucoup tentent de s'insérer dans des activités informelles dans l'espoir de mieux vivre. Ce contexte est sans doute favorable au développement du travail des enfants notamment dans le secteur des services. En montrant que le travail des enfants se développe beaucoup plus en milieu rural (42,3 % contre 18,4 % en milieu urbain), l'estimation de l'INSAE reste tributaire de la définition du concept de *travail*³ retenue dans cette enquête qui mesure le travail des enfants en termes de leur engagement dans les activités productives au sens du Système de comptabilité nationale (SCN). Bien qu'ayant le mérite de faciliter une comparaison internationale des résultats et comblant un déficit dans les statistiques du travail dit *économique* des enfants au Bénin, une telle définition semble sous-estimer certains aspects de l'occupation des enfants, notamment la domesticité dont certaines manifestations dépassent la sphère domestique.

² Le département du Littoral se réduit exclusivement à la ville de Cotonou.

³ Cette opérationnalisation relève du cadre des activités productives et, à ce titre, sous-estime sans doute le travail domestique des enfants, fortement requis dans les ménages urbains.

Pour rendre compte de la réalité du travail des enfants à travers les recensements de population, nous nous en tenons aux enfants qui ne fréquentent pas l'école. Nous étudions les enfants qui détiennent un emploi en faisant appel à la variable statut d'occupation des « hors école » au Bénin en 1992 et 2002.

Nous analysons également l'évolution spatiale du phénomène et fournissons quelques éléments d'explication sur les facteurs d'influence. Dans ce cadre, les données que nous exploitons ainsi que notre indicateur principal, le travail des enfants, sont saisis à partir de 10 ans au recensement de 1992 et de 6 ans à celui de 2002. Ce choix d'enregistrement de l'occupation des enfants plus tôt en 2002 peut être justifié par la volonté des autorités béninoises de respecter leurs engagements en matière de protection des enfants et d'étudier le travail des enfants afin de corriger l'image de « plaque tournante de la traite des enfants en Afrique de l'Ouest » que la communauté internationale semble coller au pays. Il paraît enfin beaucoup plus réaliste dans la mesure où, sur le terrain, les enfants occupent précocement un emploi.

Ce rapport comporte deux chapitres. Le premier donne un aperçu général du sujet, de la problématique et de la démarche méthodologique. Le second compare l'évolution du travail des enfants selon les données des recensements de 1992 et de 2002.

CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES

1.1 Contexte

1.1.1 Aperçu global sur le travail des enfants en Afrique de l'Ouest

De façon générale, le travail apparaît comme une nécessité vitale pour toute personne qui aspire à son autonomie, à sa liberté voire à son indépendance. Le travail est un moyen d'insertion sociale et, en principe, devrait « servir et non asservir ». Cela signifie que tout individu est censé ressentir une certaine satisfaction du travail qu'il exerce. C'est peut-être pour l'une de ces raisons que la communauté internationale conçoit mal que les enfants soient utilisés dans des activités productives et même celles dites non économiques, car le manque de maturité peut renforcer les inégalités dans les rapports de force entre adultes et enfants. De même, lors des choix en vue du travail (surtout en dehors de la famille), les réponses des enfants peuvent être entachées de naïveté lorsqu'on sait par ailleurs que cette activité pose, d'une manière ou d'une autre, un problème d'autorité et de rapport de dépendance. Par ailleurs, il n'est pas évident que les enfants aient la possibilité et les capacités de négocier les relations de travail sur une base à priori égalitaire et libre. À ce sujet, l'Organisation internationale du travail (OIT) dispose dans sa déclaration relative aux principes et au droit fondamental au travail que les enfants ont les mêmes droits que les adultes, mais ils n'ont pas la capacité de les défendre, d'où la nécessité d'une protection spécifique. La difficulté réside cependant dans l'absence d'un accord ou d'un consensus universel sur le travail « acceptable » pour l'enfant et qui ne comporte aucune menace pour sa santé, son éducation et son épanouissement.

Qu'est-ce alors l'enfant ?

1.1.1.1 L'enfant : un construit social

De façon générale, l'enfant est identifié par rapport à son âge. Ainsi, l'article 2 de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (OUA, 1990) définit l'enfant comme « tout être humain âgé de moins de 18 ans ». La Convention

relative aux Droits de l'Enfant (Nations Unies, 1989) retient la même définition et concède que la loi nationale peut accorder la majorité plus tôt. Le code de l'enfant au Bénin (MJLDF, 2007) a adopté les mêmes dispositions.

Ces différentes définitions juridiques fondées sur l'âge biologique peuvent cependant être considérées comme une faiblesse lorsqu'on les compare à l'approche reconnaissant l'enfant par rapport à son aptitude et à sa maturité qui varient en fonction des milieux de vie, des contextes, des cultures, etc., ce qui fait parfois de l'âge un élément trompeur, les croyances et pratiques pouvant varier d'une communauté à l'autre (Boyden et coll., 1998). L'enfant est un être humain en devenir, un être humain à construire ou dont il reste à parachever la construction ; il a donc besoin du soutien de l'adulte pour s'accomplir. L'enfance est également une période d'éducation par les jeux, et surtout de scolarisation. C'est par ailleurs une période d'éducation à la production, au cours de laquelle l'enfant n'est pas oisif, mais plutôt une force productive à qui on inculque, de façon graduelle, les rudiments des activités qu'exercent ses parents ou tuteurs (ONG ESAM et ASI, 2001). Dans ce contexte, il est difficile de considérer à priori le travail de l'enfant comme un mal en soi.

Dans le contexte africain, l'enfant est plus astreint à des obligations que porteur de droits. Cette forme d'éducation trouve son fondement dans les us et coutumes ou dans des pratiques populaires qui sont parfois en contradiction avec le droit positif en vigueur dans chaque pays. En effet, les textes juridiques élaborés ou ratifiés et qui sont censés protéger les enfants sont le plus souvent confrontés à une difficulté de mise en œuvre en raison du décalage entre les perceptions des populations et celles de ceux chargés de veiller à leur application. Il s'ensuit une confrontation entre praticiens d'un droit hérité de l'Occident ayant ses logiques propres et des justiciables peu habitués à ce genre de textes de loi bien souvent inadaptés à leur environnement social et culturel.

On peut retenir que les aptitudes physiques et mentales de l'enfant autorisent difficilement à penser que ses occupations et celles des adultes soient substituables et pourtant il est courant de voir certains enfants astreints à jouer

des rôles d'adultes. Il résulte de ce qui précède que la clarification du concept de « l'enfant » conduit à l'idée de « vulnérabilité » qui renvoie globalement aux obligations à son égard. Et pour cause, l'enfant reste un être fragile par nature, incapable de résister pendant longtemps à certains chocs, ce qui l'expose davantage que l'adulte aux risques (événements négatifs). Bien que perçu sous différents angles, ce consensus n'exclut pas un autre qui considère l'enfant comme une opportunité pour la survie et la pérennité de l'espèce humaine. Il est par conséquent nécessaire d'accompagner ses premiers pas à chaque phase de son développement et chaque fois qu'il veut franchir une situation susceptible d'influencer son avenir.

En ce qui concerne le travail des enfants, sa définition dépend en réalité de la signification accordée aux concepts de travail et d'enfant. L'exercice de définition et de classification entrepris par Decrossas (2003) postule que le travail des enfants est assez hétérogène parce que les termes qui le définissent considèrent tantôt un type d'activité, tantôt un état d'activité, tantôt les conditions d'exercice de l'activité, tantôt la localisation de l'activité. L'auteur note que le travail des enfants peut globalement être appréhendé selon deux dimensions : la première considère le travail des enfants comme une activité aux contours mal définis, mais forcément nuisible pour les enfants ; la seconde le considère comme un phénomène hétérogène, mais distingue les situations de travail nuisibles à l'enfant de celles qui lui sont bénéfiques. Elle retient finalement comme définition « le fait qu'un enfant, n'ayant pas atteint l'âge légal d'accès à l'emploi, exerce une activité productive, que cette activité soit rémunérée ou non, et qu'elle se situe dans la sphère marchande ou non » (Decrossas, 2003). Cette définition comporte d'ores et déjà la faiblesse de réduire l'enfant à une tranche d'âge spécifique.

En principe, le travail des enfants exclut les coups de main qu'apporte un enfant à ses parents à la maison qui visent à l'aider à développer son sens des responsabilités, de partage et d'acquisition de connaissances pratiques. De même, la Convention 138 de l'OIT qui fixe à 14 ans l'âge minimum d'accès à l'emploi concède néanmoins une dérogation. Le Code du travail au Bénin

requiert cet âge, mais, conformément à la dérogation prévue par la CDE, il abaisse à 12 ans l'âge minimum pour les travaux légers. La difficulté résulte toujours de la qualification du travail considéré comme léger qui peut varier d'un employeur à l'autre.

Historiquement, le travail des enfants semble évoluer dans des contextes divers et sous des formes différentes. Bonnet et Schlemmer (2009) soulignaient que, de tout temps, il y eut des enfants au travail sans que cela ait été forcément considéré comme du « travail des enfants ». Ainsi, parler d'enfants au travail serait un leurre si on ne spécifiait pas le type de travail dont il s'agit, les conditions de son exercice, l'âge et le sexe des enfants concernés. Le travail des enfants en Afrique de l'Ouest est une réalité complexe qui met en jeu plusieurs acteurs (pourvoyeurs, intermédiaires, receveurs, etc.). Il s'inscrivait dans une stratégie d'éducation où près d'un tiers des enfants sont placés par les parents pour diversifier et compléter leur éducation et leur formation. Le souci de préparer l'enfant très tôt à la vie tout court et à la vie professionnelle en particulier reste le fondement premier de ce travail. Il mettait en relation l'occupation des enfants avec leur mobilité d'une classe vers une autre, d'une région vers une autre, du milieu rural vers le milieu urbain, etc.

Concernant les motifs de placement, plusieurs travaux de recherche ont montré que jadis, en Afrique, le confiage d'un enfant à un parent ou à une personne autre que ses géniteurs était une marque de solidarité qui visait l'intérêt supérieur de l'enfant et tout le monde était appelé à contribuer au mieux à la réalisation de cet objectif (Dabiré, 2001 ; Kaboré et Pilon, 2002 ; Zourkaleini, 2002). Il en est ainsi parce que dans la tradition, l'enfant est considéré non pas comme la propriété de ses géniteurs, mais plutôt comme le chaînon qui fait ou prolonge l'histoire de toute la famille, voire de sa communauté qui, en prélude au devoir de réciprocité de l'enfant, doit à son tour l'éduquer. Espoir des rêves inachevés, l'enfant est un enjeu majeur de l'union de l'homme et de la femme et au-delà, de la rencontre de plusieurs familles ou communautés. Chez ses géniteurs comme ailleurs, il doit pouvoir se sentir confiant et peut alors passer d'une famille à une autre, d'une communauté à une autre, sans risque majeur de

se voir rejeté. Cette circulation d'enfants rend par ailleurs compte de la vitalité des réseaux de parenté et d'alliance.

Cependant, compte tenu des mutations socioéconomiques et culturelles consécutives aux crises traversant les sociétés, le discours de socialisation qui faisait de l'enfant un véritable messenger de la solidarité familiale a été dévoyé, cédant ainsi le pas aux stratégies économiques de survie pour certaines familles démunies que d'aucuns qualifient de « pratiques de crise » (Vidal et Le Pape 1986 ; Beauchemin, 2002). Les analyses de Locoh (1995) et Pilon (1996) soulignaient en effet que, de plus en plus, le confiage des enfants apparaît de nos jours plus comme un transfert de main-d'œuvre que d'un comportement d'hospitalité, de solidarité ou de formation, car il permet aux ménages d'accueil de concilier à peu de frais leurs rôles économiques et éducatifs tout en souscrivant aux principes d'obligations sociales qui conditionnent les relations familiales. Progressivement donc, le fondement et la pratique de circulation des enfants ont changé de nature du fait de la crise économique en accentuant ou en provoquant un déséquilibre entre l'offre et la demande d'enfants susceptibles d'être accueillis, sans pour autant en tarir les flux (Pilon et Vignikin, 1996).

Il faut rappeler que les publications sur le travail des enfants couvrent plusieurs courants dont l'un des plus importants oppose la communauté internationale et les États d'une part et les populations au sein desquelles les enfants sont occupés d'autre part. En réalité, comme on l'a souligné dans une étude sur Haïti (PNUD et coll., 2002), les définitions du concept de « travail des enfants » semblent influencées par la position et le but de l'utilisateur, que ce soit à des fins de plaidoyer politique ou pour une analyse scientifique. Dans l'ensemble, les discours essaient de déconstruire deux approches : (i) les approches culturelles relativistes qui cherchent à appréhender les activités des enfants dans leur propre contexte social, économique et culturel, et (ii) les approches universalistes qui établissent des normes quant à ce qui devrait être considéré comme un travail nuisible aux enfants. Ces dernières, appelées également approches protectionnistes, abordent le travail des enfants sous l'angle de l'exploitation et de la victimisation. Le clivage entre ces deux points de vue est

parfois si grand et empreint de parti-pris qu'il renvoie, sous une autre forme, aux rapports « Nord-Sud ». D'un côté, le souci de protection de l'enfant issue d'une tradition occidentale se trouve confronté à un mode d'éducation et à une logique endogène, plurielle (parfois portée par des considérations ethnocentriques), basés essentiellement sur la réciprocité.

On convient que la préoccupation majeure des deux parties reste la défense des intérêts et la préservation du bien-être des enfants, appréhendé sous différents angles et qui provoque des malentendus (parfois des conflits) surtout lorsqu'on considère les référents culturels et sociaux de chacune d'elles. On peut néanmoins souligner le mérite de la communauté internationale qui a accepté d'aborder une préoccupation qui semblait aller de soi pour les uns et qui correspondait à un délit pour les autres. Il s'agit en effet de repenser l'occupation des enfants hors école, notamment dans les pays où le taux de scolarisation est loin d'être universel et où le système scolaire est de faible qualité.

1.1.2 Disposition juridique en matière de travail des enfants

Au plan juridique, le travail des enfants est encadré par des conventions internationales et des textes nationaux qui en fixent les conditions idéales ou propices (République du Bénin, 1998 ; MJLDH, 2007, *ibid.*). Aussi faut-il souligner que la mise en œuvre de ces textes de loi est souvent en contradiction avec les réalités empiriques. En effet, le Bénin a ratifié en 1990 la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CDE) et la Charte africaine des droits et de bien-être de l'enfant qui, au terme de l'approche droits de la personne, considèrent les enfants comme détenteurs de droits, les parents et le gouvernement étant des débiteurs d'obligations (DO). Ces textes de loi n'appréhendent le travail des enfants que sous sa forme la plus globale. L'absence d'une disposition spécifique sur le travail domestique des enfants n'en est qu'une illustration. Ensuite, une contradiction semble s'observer entre certaines dispositions des conventions ratifiées par le Bénin et les pratiques quotidiennes des populations. Enfin, certaines sanctions auxquelles renvoie le non-respect de ces textes de loi sont concrètement inopérantes en raison de

l'ancrage social du phénomène, de sa dynamique ainsi que de sa vitalité pour l'équilibre de certains ménages.

On constate par exemple que la domesticité enfantine a toujours fait preuve d'une grande vitalité alors qu'elle est ignorée de fait par les dispositions de la loi No 98-004 du 27 janvier 1998 portant code du travail au Bénin (République du Bénin, 1998) BROSSARD Mathieu (2003) : Rétention, redoublement et qualité dans les écoles publiques primaires béninoises, quel diagnostic ? Ce code définit en son article 2 un travailleur comme « toute personne qui s'est engagée à mettre son activité professionnelle, moyennant rémunération, sous la direction et l'autorité d'une personne physique ou morale, publique ou privée... » L'article 3 interdit le travail forcé, c'est-à-dire celui pour lequel l'individu ne s'est pas prêté de plein gré. Il interdit par ailleurs le travail de nuit (21 h-5 h) pour les moins de 18 ans (art. 153 et 154) et exige un repos consécutif de 12 h minimum (art.156) pour ces enfants ; 24 h consécutives de repos hebdomadaire (art. 157) et deux jours de congé payé par mois (art.158) pour tout travailleur. Ces dispositions sont incompatibles avec les activités de certains enfants qui contribuent à atténuer les contraintes s'exerçant sur leur famille et leur employeur. Sans être permis, le travail des enfants semble être toléré en raison de son utilité et de son ancrage historique et social.

Sur un autre plan, la loi fondamentale béninoise rend obligatoire l'instruction des enfants au cours primaire (art.13). De même, la loi d'orientation de l'éducation nationale (Loi n° 2003-17 du 17 octobre 2003) insistait sur le principe que l'école doit permettre à tous d'avoir accès à la culture, à la science, au savoir, au savoir-faire et au savoir-être. Elle a par ailleurs précisé qu'une plus grande attention doit être accordée à l'éducation des filles, des personnes et des enfants en situation difficile, des enfants des zones déshéritées et des groupes vulnérables (art.3). Elle assigne à l'État d'assurer la gratuité de l'enseignement public, l'égalité des chances, des sexes et l'équilibre interrégional (art.12). Elle requiert par ailleurs que tous les enfants de 6-11 ans doivent bénéficier de l'enseignement primaire avec la possibilité de deux redoublements.

Il faut rappeler aussi que l'éducation de l'enfant en Afrique était plus marquée par ses devoirs que ses droits. De nos jours, ce sont plutôt les droits de l'enfant qui semblent plus valorisés (tout au moins sur le plan formel). La promotion de ces droits vise à offrir à l'enfant plus de chance de se réaliser au plan individuel en passant par le développement de son esprit d'initiative personnelle et de compétition et non la soumission absolue à un tiers quelconque ou à son environnement. Puisqu'il ne saurait y avoir de droit sans devoir, alors, l'approche éducative la plus propice à l'enfant aurait pu viser à la fois sa qualification et son émancipation au lieu de passer d'une extrémité (devoirs) à une autre (droits) car, la réalité empirique ne se laisse pas facilement enfermée dans des textes de droit. De même, la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (OUA, 1990, *ibid.*) attribue à l'enfant africain des responsabilités qui sont consacrées dans son article 31⁴.

Bien que le contexte du travail des enfants dans les pays africains soit marqué par une tendance au respect des aînés en même temps qu'un devoir de réciprocité, le problème qui se pose est surtout la nature de ce travail, ses conditions d'exercice ainsi que sa compatibilité non seulement avec leurs droits, mais aussi leurs capacités. En d'autres termes, il n'est pas facile pour les employeurs et même pour certains parents d'appréhender les limites entre la socialisation de l'enfant et les formes abusives du travail des enfants, notamment

⁴ Article 31 (Responsabilités des enfants) :

Tout enfant a des responsabilités envers sa famille, la société, l'État et toute autre communauté reconnue légalement ainsi qu'envers la communauté internationale. L'enfant, selon son âge et ses capacités, et sous réserve des restrictions contenues dans la présente Charte, a le devoir :

- a) d'œuvrer pour la cohésion de sa famille, de respecter ses parents, ses supérieurs et les personnes âgées en toutes circonstances et de les assister en cas de besoin ;
- b) de servir de communauté nationale en plaçant ses capacités physiques et intellectuelles à sa disposition ;
- c) de préserver et de renforcer la solidarité de la société et de la nation ;
- d) de préserver et de renforcer les valeurs culturelles africaines dans ces rapports avec les autres membres de la société, dans un esprit de tolérance, de dialogue et de consultation, de contribuer au bien-être moral de la société ;
- e) de préserver et de renforcer l'indépendance nationale et l'intégrité de son pays ;
- f) de contribuer au mieux de ses capacités, en toutes circonstances et à tous les niveaux, à promouvoir et à réaliser l'unité africaine.

dans des contextes où les référentiels permettant d'apprécier l'exploitation et l'autonomisation des enfants sont différents.

1.1.3 Quelques constats de la situation de travail des enfants au Bénin

Bien que les textes réglementaires rendent obligatoire la scolarisation des enfants âgés de moins de 14 ans, ces dispositions ne sont pas totalement respectées, car le temps des enfants reste largement dominé par des activités de soutien à leurs parents, à leurs ménages d'accueil ou encore à des activités de survie personnelle. L'enrôlement précoce des enfants dans des activités économiques s'explique aussi par la perte de confiance des parents dans le système scolaire marqué de plus en plus par : des débrayages répétés, un déficit de responsabilité de certains enseignants, une qualité douteuse de l'enseignement, le manque d'emploi pour les diplômés, etc. L'organisation sociale des communautés converge plutôt vers un équilibre global de sorte que l'activité des uns soutienne celle des autres. Ainsi, pendant que certains enfants sont à l'école, d'autres travaillent et même les scolarisés combinent très souvent école et travail pour mériter davantage la confiance et le soutien des parents et de l'ensemble de la communauté. La réalité dans les pays occidentaux est différente car l'activité des enfants y est dominée par l'école (Marcoux, 1999). Il s'ensuit que le travail des enfants semble plus marqué par un code social que par un cadre juridique qui en définit clairement les normes.

Il y a donc un fossé à combler si le Bénin veut respecter les principes de son propre arsenal juridique de protection des enfants. Les efforts accomplis ces dernières années à travers diverses interventions, notamment la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (République du Bénin, 2007) qui vise l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), sont louables, mais les résultats sur le terrain sont mitigés. Plusieurs enquêtes nationales, notamment les enquêtes démographiques et de santé (EDS), montrent par exemple que, malgré son caractère préoccupant, le travail des enfants est considéré comme « normal » au sein de la population (INSAE, 2007 ; INSAE et BIT, 2009). Comme les EDS, les recensements généraux de la

population et de l'habitation (RGPH) recueillent des données sur l'occupation de la population, mais malgré leur caractère exhaustif, ils semblent faiblement exploités dans les productions scientifiques au Bénin. Notre préoccupation est donc de contribuer à relever ce défi. L'exemple choisi ici concerne l'activité des enfants, enregistrée au cours des recensements de population, mais très peu exploitée alors qu'ils auraient pu mieux éclairer les responsables de programme dans leur planification opérationnelle des actions de développement.

1.1.4 Objectifs

La présente investigation vise de façon générale à analyser l'évolution de l'ampleur du travail des enfants entre 1992 et 2002. Il s'agit plus spécifiquement de :

- déterminer l'occupation des enfants hors école, saisie par les RGPH de 1992 et de 2002 ; et
- d'analyser les facteurs d'influence.

1.2 Démarche méthodologique

1.2.1 Source des données

Ce travail de recherche est essentiellement basé sur l'exploitation des données des RGPH-1992 et RGPH-2002 pour en faire ressortir l'occupation des enfants non scolarisés ou ceux qui ont dû abandonner l'école en cours de chemin (déscolarisés). En effet, ces recensements ont permis de collecter des données sur des variables qui peuvent aider à comprendre les efforts accomplis en dix ans par le Bénin en matière de protection des enfants et, en même temps, le déficit qui reste à combler notamment en ce qui concerne l'évolution du travail des enfants.

Nous n'ignorons pas que, par nécessité, certains enfants combinent école et travail, ce qui parfois perturbe le cursus des uns, mais le favorise pour d'autres qui se donnent ainsi plus de chance d'insertion sur le marché de travail (cas des enfants dont le travail détermine les parents à soutenir leur scolarisation ou leur

permet de le faire). Ainsi, parmi les enfants de 6-17 ans qui fréquentaient l'école au moment du recensement, 4 225 (1,6 % en 1992) et 10 392 (0,9 % en 2002) avaient une activité secondaire. Compte tenu du petit nombre de cas, nous avons jugé préférable de nous en tenir à l'occupation principale de l'enfant telle que saisie par les deux recensements. Ce choix comporte donc un biais, mais il permet cependant de préciser le déficit qui reste à combler pour atteindre la scolarisation universelle.

Le questionnaire du RGPH 1992 a enregistré l'occupation des populations à partir de 10 ans alors que celui de 2002 l'a saisie à partir de 6 ans. Pour assurer la comparabilité des données concernant les enfants pour ces deux enquêtes, nous avons créé une nouvelle catégorie composée des populations de 10-17 ans. Toutefois, nous avons examiné la situation des enfants de 6-17 ans (surtout les 6-13 ans) travailleurs au RGPH-2002 en annexe. La raison qui fonde ce choix relève du Code du travail⁵, de la loi d'orientation du secteur de l'éducation et de la Constitution du Bénin qui interdisent le travail des enfants de moins de 14 ans et rendent obligatoire l'enseignement primaire.

1.2.2 Variables étudiées

Le travail des enfants est saisi ici à travers la variable « occupation » qui est la variable principale de comparaison. Leurs modalités varient légèrement d'un recensement à l'autre (cf. tableau 1).

⁵ L'article 66 du Code du travail stipule que « Nul ne peut être apprenti s'il n'est âgé de 14 ans révolus. Nul ne peut recevoir des apprentis mineurs s'il n'est âgé de 25 ans au moins », et l'article 166 : « Les enfants ne peuvent être employés dans aucune entreprise avant l'âge de 14 ans ».

**Tableau 1 : Modalités de la variable occupation
aux recensements de 1992 et de 2002**

1992		2002	
Variable	Modalités	Variable	Modalités
P18 occupation	– occupé – cherche 1^{er} emploi – chômeur – ménagère – écolier/élève/étudiant – retraité – rentier – sans objet – non déclaré	P19 occupation	– secteur informel – occupé secteur étatique – occupé secteur privé – cherche travail – chômeur – ménagère – étudiant/élève – retraité – rentier – autres inactifs

Source : Données RGPH-1992 et RGPH-2002 du Bénin

En prélude à la comparaison de l'indicateur relatif aux enfants occupés entre les deux périodes, nous avons défini une variable unique occupation à partir de la base de 2002 (celle de 1992 en contenait déjà), composée des modalités suivantes : occupé secteur informel ; occupé étatique ; occupé secteur privé. Les autres variables (caractéristiques sociodémographiques) retenues sont : l'âge, le sexe, le milieu de résidence, le statut scolaire, la région, l'alphabétisation et le lien de parenté avec le chef de ménage (CM).

1.2.3 Valeurs des non-réponses des variables étudiées

L'examen des bases de données a permis d'identifier des cas de « non-réponse » ou de « sans objet » qui sont le résultat des personnes n'ayant pas fourni de réponses précises (par incapacité ou par refus délibéré) à certaines questions. C'est aussi le cas lorsque certains agents de collecte omettent de renseigner des questions lors des entretiens avec les répondants. Les taux de non-réponse consignés dans le tableau 2 sont tous faibles (inférieurs à 5 %) et donc tout à fait acceptables pour les variables étudiées.

Tableau 2 : Valeurs des non-réponses des variables étudiées selon les deux sources de données (RGPH 1992 et RGPH 2002)

	1992		2002		
	%	Effectif	%	Effectif	Population de référence
Occupation	2,1	17 848	4,3	53 954	Résidents de 10 ans et plus
Statut dans l'occupation	- ⁶	-	-	-	
Âge	-	-	-	-	
Sexe	-	-	-	-	
Milieu de résidence	-	-	-	-	
Fréquentation scolaire	1,2	9 642	2,6	33 004	
Département	-	-	-	-	
Alphabétisation	1,3	10 811	3,9	48 264	
Lien de parenté avec le CM	0,6	4 836	-	-	

Source : Données RGPH-1992 et RGPH-2002 du Bénin

Rappelons que les légers écarts entre certaines proportions dans ce rapport sont dus aux valeurs manquantes (*missing*). De même, les totaux peuvent diverger légèrement d'un tableau à l'autre, car le nombre de cas manquants varie selon la variable considérée. Par ailleurs, en raison de l'inexistence de chômage chez les enfants, nous confondrons l'expression « taux d'emploi » et les expressions « taux d'activité » et « taux d'occupation ».

1.2.4 Indicateur

Un seul indicateur a été considéré. Il s'agit de l'occupation des enfants hors école, car, par définition dans les recensements, le travail ne peut être l'activité prédominante d'un enfant dont la fréquentation scolaire est l'activité principale.

Selon le RGPH 2002 (INSAE, 2003), est considérée comme occupée toute personne qui a travaillé pendant au moins une semaine durant la période de référence. Elle est saisie à travers la question de savoir « si le répondant a travaillé au moins une semaine au cours des trois mois précédant le recensement ». Les réponses affirmatives « Oui » à cette question concernent les cas suivants documentés dans le manuel d'instruction du RGPH 2002 :

- les personnes ayant travaillé pour leur propre compte ;

⁶ Le symbole « - » signifie qu'il y a un nombre négligeable de non-réponse.

- les personnes ayant travaillé pour une rémunération quelconque ;
- les personnes ayant travaillé sous l'autorité du chef de ménage avec ou sans rémunération ;
- les enfants de 6 ans ou plus ayant gardé les bœufs de leurs parents (10 ans ou plus pour le RGPH 1992) ;
- les femmes qui en plus des travaux ménagers ont travaillé pour leur propre compte ou le compte de la famille (vendeuse, couturière, cultivatrice, potière, jardinière, etc.) ;
- les femmes ou les hommes qui ont fait des travaux ménagers contre un salaire.

CHAPITRE 2 : ÉVOLUTION DU TRAVAIL DES ENFANTS (OU JEUNES ADOLESCENTS) DE 10-17 ANS ENTRE 1992 ET 2002

Ce chapitre comporte deux sections. La première présente les caractéristiques de la population cible (10-17 ans) et la seconde examine l'ampleur de leurs activités en dehors de l'école au cours de la décennie 1992-2002.

La population des 10-17 ans croît plus vite que l'ensemble de la population béninoise. En effet, alors que de 1992 à 2002 le taux d'accroissement de la population béninoise était de 15,5 %, celui des 10-17 ans s'élevait à 20,0 %. Cette situation représente un défi pour répondre adéquatement aux besoins prioritaires des enfants, notamment en matière d'éducation et de protection. Ce serait toutefois un symbole d'espoir si les pouvoirs publics créaient l'environnement susceptible de favoriser leur épanouissement.

1.3 Caractéristiques des enfants en 1992 et en 2002

1.3.1 Évolution de la situation des enfants de 10-17 ans selon l'âge, le sexe, le milieu de résidence, la fréquentation scolaire et l'alphabétisation

Les résultats présentés au tableau 3 montrent qu'en 2002 comme en 1992, la moitié des enfants de 10-17 ans avait moins de 13 ans. Les 10-13 ans représentaient 60 % de la population et les garçons, un peu plus de la moitié. De même, on note une présence plus considérable des enfants de 10-17 ans en milieu urbain dont la proportion est passée de 34,0 % en 1992 à 41,2 % en 2002.

La situation par rapport à la fréquentation scolaire met en évidence des progrès remarquables. En dix ans, le taux de fréquentation scolaire s'est globalement amélioré, passant de 32,4 % à 50,4 % (hausse de 18 %). Ce bond quantitatif est le résultat d'une politique d'incitation à l'instruction scolaire qui s'est traduite par la mise en œuvre de plusieurs programmes appuyés par les agences des Nations Unies et des partenaires de la coopération bilatérale du Bénin.

Au plan politique, on note la suppression des frais d'inscription chez les filles en milieu rural (2000) et la gratuité⁷ de l'enseignement primaire pour tous les enfants (2008) ; mais il reste à résoudre les problèmes de la faible rétention du système scolaire qui est une déficience commune à la plupart des pays de la région ouest-africaine (Brossard, 2003), en plus de la faible qualité de l'enseignement. En conséquence, le Bénin est encore loin de relever le défi de la déperdition scolaire. Par exemple, selon les statistiques de routine (ou statistiques administratives) du ministère responsable de l'éducation, sur 100 enfants entrant au Cours d'initiation (CI), 54 ont atteint le Cours moyen deuxième année (CM2) en 2005 (MEMP, 2006). Or, les résultats de l'enquête 1-2-3 réalisée à Cotonou (Afristat-Dial, 2005) ont montré qu'il faut atteindre au moins le CM2 pour espérer avoir 90 % de chance d'être alphabétisé (être capable de lire et d'écrire).

⁷ Étendue progressivement aux filles de la classe de quatrième du collège en 2011-2012, cette gratuité paraît toutefois plus théorique que pratique dans la mesure où l'administration scolaire a institué d'autres frais divers qui ne sont pas loin, en valeur, des frais de scolarisation officiellement supprimés.

**Tableau 3 : Répartition (%) des enfants de 10-17 ans selon
quelques caractéristiques sociodémographiques**

	1992		2002	
	%	Effectif	%	Effectif
<i>Âge</i>				
10-13 ans	57,8	482 295	57,1	714 524
14-17 ans	42,2	351 753	42,9	536 538
Âge moyen	-	13,1	-	13,1
Âge médian	-	13,0	-	13,0
<i>Sexe</i>				
Masculin	52,9	440 935	51,9	649 773
Féminin	47,1	393 113	48,1	601 289
<i>Milieu de résidence</i>				
Urbain	34,0	283 734	41,2	515 680
Rural	66,0	550 314	58,8	735 382
<i>Fréquentation scolaire</i>				
Fréquente actuellement	32,4	266 815	50,4	613 606
A fréquenté	13,5	111 649	11,2	135 993
Jamais fréquenté	54,1	445 942	38,5	468 459
<i>Alphabétisation</i>				
Ne sait ni lire ni écrire	59,3	487 812	45,1	542 462
Sait lire et écrire en français seul	39,6	326 217	51,2	615 556
Alphabétisé en langue nationale	0,3	2 230	0,5	5 742
Sait lire en langue nationale	0,1	840	0,5	5 918
Alphabétisé en français et en langue nationale	0,1	845	2,4	28 888
Alphabétisé en une autre langue étrangère	0,6	5 293	0,4	4 232
Total	100,0	834 048	100,0	1 251 062

Source : Données RGPH-1992 et RGPH-2002 du Bénin

La propension à la déperdition scolaire est particulièrement marquante dans le Nord du pays où, selon les données de l'annuaire des statistiques de l'éducation, en 2008-2009, plus de la moitié des filles d'une commune béninoise sur quatre (18/77) n'ont pu achever le cours primaire avec un niveau encore plus faible dans sept communes⁸ (dont six du Nord-Bénin) qui accusent un taux de décrochage de plus de 64 % (MEMP, 2011). Par ailleurs, en 2009-2010, malgré l'ampleur remarquable du taux brut⁹ de scolarisation (TBS : 110,6 %) et du taux net¹⁰ de scolarisation (TNS : 90,3 %), le taux d'achèvement¹¹ du cours primaire n'est que de 64,1 % au Bénin (ces taux sont pour la plupart définis dans site le

⁸ Karimama, Malanville, Gogounou, Segbana, Kalale, Kandi, Ze.

⁹ (Garçons : 114,0 % ; filles : 106,9 %)

¹⁰ (Garçons : 92,8 % ; filles : 87,5 %)

¹¹ (Garçons : 70,4 % ; filles : 57,3 %)

web de l'Institut de statistique de l'Unesco). En conséquence, plus du tiers (35,9 %) des écoliers déscolarisés vient donc grossir la masse des non-scolarisés, ce qui met en évidence la faible rétention de système scolaire.

La situation présente de nombreuses inégalités particulièrement défavorables aux filles qui abandonnent précocement l'école pour diverses raisons (économique, sociale, culturelle, etc.). Ainsi, comme le soulignait Lange (2001), la mise en œuvre du droit à l'éducation empêche chez les filles la jouissance de leur droit à l'instruction ainsi que leur droit à la réussite scolaire.

La situation des adolescents au cours de la décennie 1992-2002 révèle des progrès en matière d'alphabétisation. En effet, le taux d'alphabétisation en français a connu un bond de 11,6 %, s'élevant de 39,6 % en 1992 à 51,2 % en 2002.

L'analyse selon le milieu de résidence montre que la population des adolescents a connu une croissance plus rapide en ville au cours de la décennie 1992-2002 que celle de l'ensemble du Bénin. Le taux d'urbanisation s'est en effet accru de 7,2 % passant de 34,0 % à 41,2 % tandis que le taux d'urbanisation de l'ensemble de la population béninoise n'a augmenté que de 2,9 %, passant de 36,0 % à 38,9 %. La synthèse des analyses du RGPH 2002 (INSAE, 2003, Ibid.) soulignait d'ailleurs que les adolescents (10-18 ans) figurent parmi les caractéristiques du milieu urbain (les autres caractéristiques étant les femmes en âge de procréer et les personnes de 15-59 ans).

1.3.2 Évolution de la situation des enfants de 10-17 ans selon la région d'habitation et le lien avec le chef de ménage

La répartition spatiale des enfants (ou jeunes adolescents) montre qu'en dix ans la proportion de ceux qui vivent dans le Nord, soit dans les départements de l'Atacora-Donga et de l'Alibori-Borgou, a crû de 3,1 % passant de 27,8 % en 1992 à 30,9 % en 2002. Au cours de la même période, la proportion des

enfants vivant dans le Centre (Zou-Collines) a stagné à 17 %, tandis que celle des enfants vivant au Sud (Mono-Couffo, Atlantique-Littoral et Oueme-Plateau) a baissé de 2,7 % passant de 54,9 % en 1992 à 52,2 % en 2002.

**Tableau 4 : Répartition (%) des enfants
de 10-17 ans selon le département**

	1992		2002	
	%	Effectif	%	Effectif
Atacora-Donga	11,7	97 539	12,7	158 300
Atlantique-Littoral	24,1	200 599	21,8	272 208
Alibori-Borgou	16,1	134 470	18,2	227 881
Mono-Couffo	12,7	106 325	13,4	167 221
Oueme-Plateau	18,1	151 243	17,0	213 213
Zou-Collines	17,2	143 872	17,0	212 239
Total	100,0	834 048	100,0	1 251 062

Source : Données RGPH-1992 et RGPH-2002 du Bénin

En 2002, la région du Nord a connu la plus forte croissance de la population des 10-17 ans au Bénin. Ainsi, par rapport à 1992, sa croissance a atteint 62,5 %, 59,6 % au Centre et 58,8 % au Sud. Cette augmentation dans le Nord peut s'expliquer par une fécondité¹² toujours plus élevée dans un contexte d'une population béninoise globalement jeune (âge médian avoisinant 16 ans aux recensements de 1979 : 15,5 ans ; de 1992 : 15,5 ans ; et de 2002 : 16,6 ans) et majoritairement rurale, doublée d'un besoin grandissant de jeunes enfants dans les exploitations agricoles qui requièrent une main-d'œuvre infantine, notamment dans les champs de coton.

En ce qui concerne le lien de parenté avec le chef du ménage (cf. tableau 5), on constate qu'entre 1992 et 2002, les enfants (fils et filles et leurs descendants) du chef de ménage (CM) représentaient 70 % de la population des adolescents

¹² Oscillant entre 6 et 7 enfants l'indice synthétique de fécondité (ISF) dans la région Nord du Bénin est, selon l'EDS 2001, le plus élevé dépassant la moyenne nationale (5,6). Cette tendance s'est accentuée en 2006 (EDSB 2006).

tandis que la proportion de ceux n'ayant pas de filiation avec le CM (enfants confiés pour la plupart) a augmenté légèrement (1992 : 8,8 % ; 2002 : 10,3 %).

Cette tendance est légèrement plus faible que la situation observée pour l'ensemble des enfants : 80 % de ces derniers vivaient avec au moins l'un de leurs parents, qui était le chef de ménage. La proportion des autres collatéraux du CM a baissé légèrement (1992 : 17,8 % ; 2002 : 15,5 %).

Tableau 5 : Répartition (%) des enfants de 10-17 ans selon le lien de parenté avec le chef de ménage

	1992		2002	
	%	Effectif	%	Effectif
Chef de ménage	0,5	3 986	0,7	9 274
Épouse du CM/conjoint	1,7	13 901	1,5	18 929
Enfant du CM	66,2	548 915	68,1	851 730
Père ou Mère du CM	0,4	2 937	-	-
Beaux-parents du CM	0,6	4 836	0,5	6 369
Autres parents du CM/autres	16,4	136 346	5,6	69 561
Petit-fils/fille du CM	5,5	45 589	13,4	167 232
Sans lien de parenté/Enfants placés	8,8	72 702	10,3	127 967
Total	100,0	829 212	100,0	1 251 062

Source : Données RGPH-1992 et RGPH-2002 du Bénin

1.4 Activités des enfants de 10-17 ans aux recensements de 1992 et de 2002

Les données du tableau 6 illustrent l'évolution de la proportion des enfants (ou jeunes adolescents) exerçaient un emploi entre 1992 et 2002. Il révèle que la moitié (50,7 %) de ces jeunes travaillait en 1992 alors qu'ils n'étaient guère plus du tiers (35,8 %) en 2002. Cette baisse (14,9 %) du taux d'emploi est la conséquence de l'amélioration de la proportion des enfants de 10-17 ans présents dans le système scolaire.

**Tableau 6 : Répartition (%) des enfants de 10-17 ans selon
le statut d'occupation et le sexe en 1992 et 2002**

	1992				2002			
	Garçons	Filles	Tous	Effectif	Garçons	Filles	Tous	Effectif
	%	%	%		%	%	%	
Occupé	57,8	42,9	50,7	414 205	34,4	37,2	35,8	428 231
Cherche travail	1,1	0,4	0,8	6 571	0,2	0,2	0,2	2 053
Chômeur	0,2	0,0	0,1	920	0,0	0,1	0,0	581
Ménagère	0,1	33,7	15,9	130 011	0,0	14,9	7,3	87 050
Écoliers, élèves et étudiants	40,8	22,9	32,4	264 281	62,1	42,3	52,4	627 339
Autres inactifs	0,0	0,0	0,0	212	3,3	5,4	4,3	51 854
Total en %	100,0	100,0	100,0		100,0	100,0	100,0	
En nombre	432 362	383 838		816 200	611 474	585 34		1 197 108

Source : Données RGPH-1992 et RGPH-2002 du Bénin

La tendance selon le sexe montre que le taux d'emploi ne baisse pas à la même vitesse selon qu'il s'agit des garçons ou des filles. D'un recensement à l'autre, il semble diminuer plus rapidement chez les garçons par rapport aux filles. Au cours de la même période, la proportion des filles ménagères a toutefois baissé de plus de la moitié (1992 : 15,9 % ; 2002 : 7,3 %) alors que celle des inactifs augmentait.

Une fois connu le nombre d'enfants occupés, nous allons nous intéresser à leur distribution selon le statut dans la profession au cours de la décennie 1992-2002. Les résultats du tableau 7 mettent en évidence trois tendances variant selon le sexe.

La première indique que la plupart des 10-17 ans actifs occupaient des « emplois informels ». Ils sont en majorité des aides familiaux avec une proportion quasiment identique pour les garçons et pour les filles au cours d'un même recensement. On note également quelques signes de changement se traduisant par le recul de 11 % de la proportion des aides familiaux (1992 : 65,8 % ; 2002 : 54,8 %).

**Tableau 7 : Répartition (%) des enfants occupés
de 10-17 ans selon le type de travail et le sexe**

	1992				2002			
	Garçons	Filles	Ensemble	Effectif	Garçons	Filles	Ensemble	Effectif
	%	%	%		%	%	%	
Employeur	0,1	0,1	0,1	456	-	-	-	-
Indépendant	11,8	20,7	15,4	61 745	21,7	27,4	24,6	105 199
Salarié permanent	0,1	0,2	0,1	381	0,2	0,4	0,3	1 227
Salarié temporaire	0,4	2,2	1,1	4 494	0,5	1,1	0,8	3 578
Membre coopérative	0,2	0,2	0,2	673	0,1	0,1	0,1	489
Aide familial	66,4	64,7	65,8	264 367	56,1	53,5	54,8	234 636
Apprenti	16,6	9,0	13,6	54 621	15,5	11,2	13,3	56 858
Autres	4,4	2,8	3,8	15 322	0,3	0,5	0,4	1 746
Inconnu	-	-	-	-	5,7	5,8	5,7	24 498
Total en %	100	100	100		100	100	100	
En nombre	243 038	159 021		402 059	210 462	217 769		428 231

Source : Données RGPH-1992 et RGPH-2002 du Bénin

La seconde tendance révèle une augmentation de la proportion des adolescents actifs indépendants qui est passée de 15,4 % à 24,6 %. De même, la propension à accéder au statut de travailleur indépendant évolue quasiment deux fois plus vite chez les garçons alors qu'elle semble moins rapide chez les filles.

On note enfin, une proportion importante d'apprentis qui n'a quasiment pas évolué au cours de la période (13,6 %). Les garçons sont par ailleurs beaucoup plus représentés dans la catégorie des apprentis, quel que soit le recensement considéré.

1.5 Évolution du travail des enfants de 10-17 ans entre 1992 et 2002

1.5.1 Évolution du travail des enfants selon l'âge et le sexe

Les données présentées au tableau 8 indiquent que le profil des enfants (ou jeunes adolescents) en emploi diffère selon leur âge et leur sexe. Non seulement l'avance de 15 % du taux d'emploi détenue par les garçons sur les filles en 1992 a disparu, mais elle, mais elle s'est même inversée en faveur des filles (avance de 4 %) en 2002. Cette situation témoigne d'une certaine tendance à l'assignation des filles aux « emplois informels ».

**Tableau 8 : Taux d'emploi (%) des enfants de 10-17 ans
selon l'âge et le sexe en 1992 et en 2002**

	1992				2002			
Age	Garçons	Filles	Tous	Effectif	Garçons	Filles	Tous	Effectif
	%	%	%		%	%	%	
De 10 à 13 ans	50,9	37,1	44,5	482 295	26,9	29,8	28,3	714 524
De 14 à 17 ans	64,7	48,1	56,7	351 753	39,9	44,6	42,2	536 538
Total en % En nombre	56,6	41,8	49,7	834 048	32,4	36,2	34,2	1 251 062

Source : Données RGPH-1992 et RGPH-2002 du Bénin

Par ailleurs, la baisse du taux d'emploi est un peu plus forte chez les 10-13 ans (16,2 %) que chez leurs aînés de 14-17 ans (14,5 %). Cela peut s'expliquer par la possibilité qu'offre le Code du travail aux personnes âgées de 14 ans et plus de travailler alors que leurs cadets sont censés être à l'école.

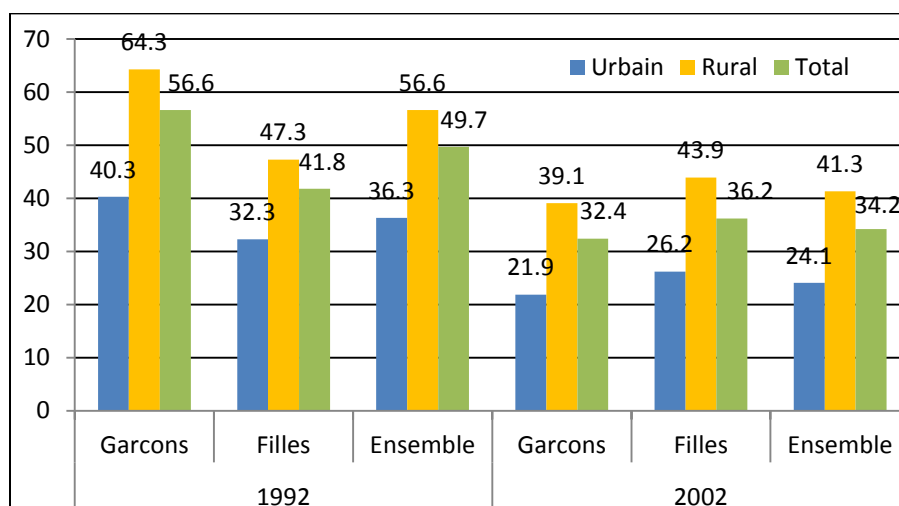
1.5.2 Évolution du travail des enfants selon le milieu de résidence et le sexe

La figure 1 confirme la tendance à la baisse du taux d'emploi des 10-17 ans au cours de la décennie 1992-2002. En revanche, ce taux d'emploi reste toujours plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain.

En dix ans, le taux d'emploi a baissé beaucoup plus rapidement chez les garçons (baisse de 18,4 %) que chez les filles (6,1 %) en milieu urbain. La même tendance s'observe en milieu rural où les filles n'ont pas connu une baisse sensible de leur taux d'emploi (baisse de 3,4 % par rapport à 25,2 % chez les garçons).

De 1992 à 2002, on constate qu'en milieu urbain, les filles semblent exercer plus souvent un emploi (32,3 % et 26,2 % par rapport à 40,3 % et 21,9 % chez les garçons). La même tendance s'observe en milieu rural (47,3 % et 43,9 % chez les filles et 64,3 % et 39,1 % chez les garçons). Il s'ensuit que, tant en milieu urbain qu'à la campagne les filles sont plus actives que les garçons.

**Figure 1 : Taux d'emploi (%) des enfants de 10-17 ans
selon le milieu de résidence et le sexe en 1992 et en 2002**



Source : Données RGPH-1992 et RGPH-2002 du Bénin

L'article sur les employés domestiques à Cotonou que nous avons publié en collaboration avec Kouton et Amadou Sanni (Kouton et coll, 2009) soulignait le caractère urbain et féminin de l'activité ancillaire. Le profil type d'un employé domestique y est décrit comme un individu très jeune, de sexe féminin, non ou peu scolarisé, provenant des couches déshéritées des villes comme des campagnes, de familles polygames avec une forte fécondité, de pères agriculteurs (quelquefois artisans) illettrés. C'est généralement une jeune fille, contrainte de travailler pendant de longues heures pour une rémunération inadéquate.

1.5.3 Évolution spatiale du travail des enfants

Le tableau 9 illustre l'évolution du taux d'emploi des 10-17 ans en relation avec leur région d'appartenance. En général, le taux d'emploi des enfants semble toujours plus important dans le Nord (Atacora-Donga et Alibori-Borgou) et le Centre (Zou-Collines) qui sont les plus grandes régions nourricières du Bénin en productions agricoles.

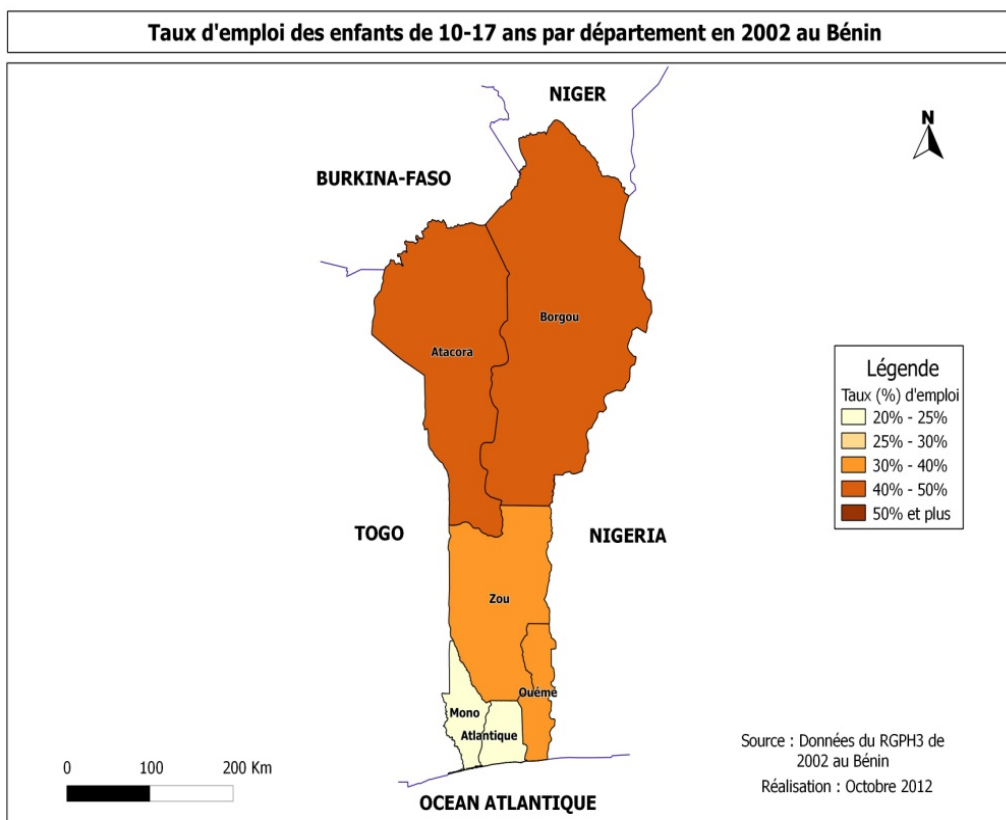
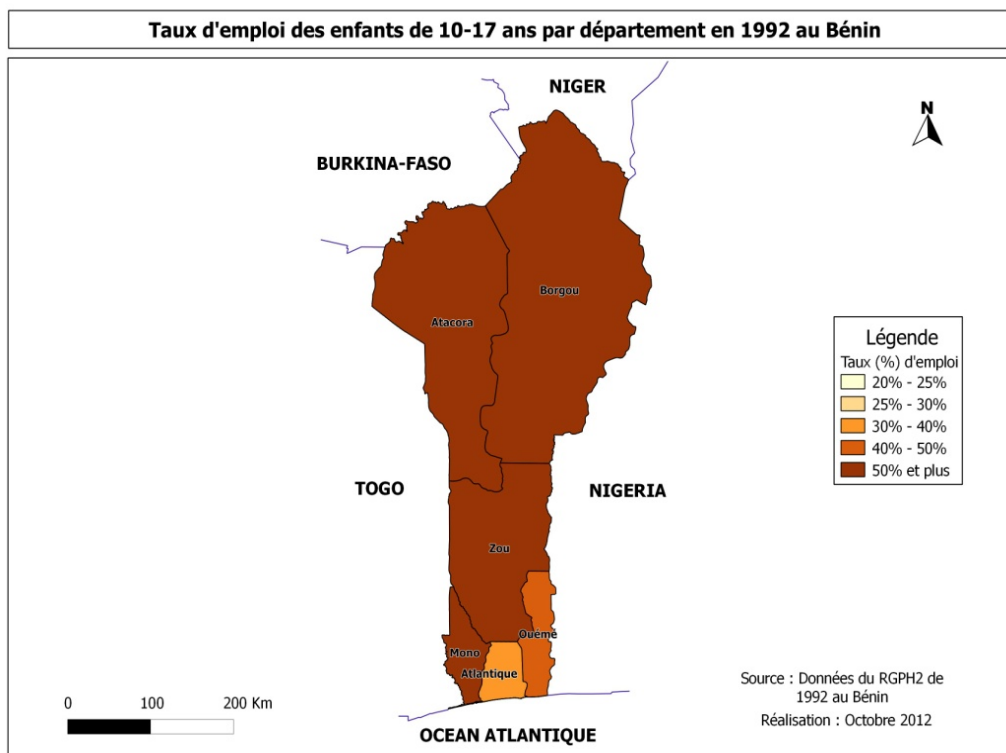
La région Sud (Atlantique-Littoral, Mono-Couffo et Oueme-Plateau) abrite beaucoup plus les activités commerciales ou celles du secteur tertiaire (en général) ; ces activités sont notamment concentrées dans les villes de Cotonou, principal point de convergence des activités administratives et économiques du Bénin, et de Porto-Novo, la capitale. La situation socioéconomique du Sud le prédispose par ailleurs au développement des activités informelles.

**Tableau 9 : Taux d'emploi (%) des enfants de 10-17 ans
selon la région et le sexe en 1992 et en 2002**

	1992				2002			
	Garçons	Filles	Ensemble	Effectif	Garçons	Filles	Ensemble	Effectif
	%	%	%		%	%	%	
Nord	73,5	34,0	55,6	232 009	48,4	41,8	45,3	386 181
Centre	56,0	45,7	51,2	143 872	34,2	44,1	38,9	212 239
Sud	47,9	44,4	46,2	458 167	21,9	30,6	26,1	652 642
Total en % et en nombre	56,6	41,8	49,7	834 048	32,4	36,2	34,2	1 251 062

Source : Données RGPH-1992 et RGPH-2002 du Bénin

Figure 2 : Taux d'emploi des enfants de 10-17 ans



Source : Données RGPH-1992 et RGPH-2002 du Bénin

Comme l'illustre la figure 2, le taux d'emploi des 10-17 ans a baissé beaucoup plus au Sud que dans le Centre et le Nord, en dix ans.

La tendance selon le sexe indique quasiment une constance du taux d'emploi des filles dans le Centre, une augmentation au Nord et un recul au Sud. Au cours de la même période, la situation chez les garçons a connu de grandes variations entre les régions.

1.5.4 Évolution du travail des enfants selon la situation par rapport à l'alphabétisation

Le tableau 10 illustre l'évolution de la proportion des enfants au travail selon leur statut par rapport à l'alphabétisation. Le niveau atteint a un effet considérable sur le taux d'emploi des 10-17 ans, ce qui n'a rien de surprenant. Les alphabétisés en français seulement ont en effet les taux d'emploi les plus faibles tant en 1992 qu'en 2002. Tant chez les filles que chez les garçons, le taux d'emploi a reculé de façon marquée chez les alphabétisés comparés aux non-alphabétisés ou aux illettrés. De même, on constate un déclin rapide du taux d'emploi chez les 10-17 ans alphabétisés en français et en langue nationale (de 46,4 %, en 1992 à 9,2 % en 2002, avec une vitesse de chute plus rapide chez les garçons (de 53,2 % en 1992 à 9,5 % en 2002) que chez les filles (de 30,9 % en 1992 à 8,8 % en 2002). La tendance est la même chez les enfants alphabétisés en langues nationales.

Pendant cette période, le taux d'emploi baissait à peine de 3,7 % chez les enfants analphabètes. L'analphabétisme est particulièrement défavorable aux filles dont le taux d'emploi a augmenté, passant de 52,4 % en 1992 à 59,8 % en 2002 alors qu'il baissait de 88,8 % à 72,2 % chez les garçons.

**Tableau 10 : Taux d'emploi (%) des enfants de 10-17 ans selon le statut
par rapport à l'alphabétisation et le sexe en 1992 et en 2002**

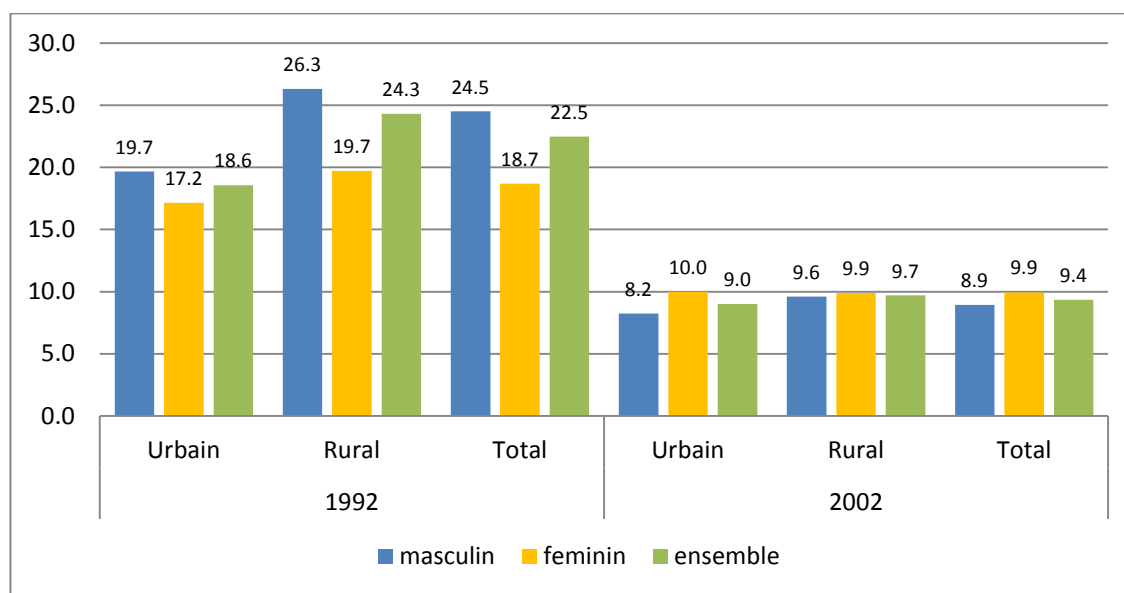
	1992				2002			
	Garçons	Filles	Ensemble	Effectif	Garçons	Filles	Ensemble	Effectif
	%	%	%		%	%	%	
Ne sait ni lire ni écrire	88,8	52,4	68,6	487 812	72,2	59,8	65,1	542 462
Sait lire et écrire en français seulement	24,4	18,7	22,4	326 217	8,9	10,0	9,4	615 556
Alphabétisé en langue nationale	91,8	63,5	82,3	2 230	56,5	55,6	56,1	5 742
Sait lire en langue nationale	70,7	55,8	66,0	840	42,4	37,8	40,4	5 918
Alphabétisé en français et en langue nationale	53,2	30,9	46,4	845	9,5	8,8	9,2	28 888
Alphabétisé en une autre langue étrangère	63,1	29,5	54,4	5 293	37,5	24,1	32,3	4 232
Total en pourcentage - et en nombre	57,1	42,4	50,2	823 237	33,0	37,1	34,9	1 202 798

Source : Données RGPH-1992 et RGPH-2002 du Bénin

Sur un autre plan, l'analyse des relations entre le taux d'emploi, le statut d'alphabétisation et le milieu de résidence met en évidence trois tendances illustrées par les figures 2.3, 2.4 et 2.5.

La première semble attester que les 10-17 ans de sexe masculin alphabétisés en français occupaient plus souvent un emploi que les filles en ville en 1992 (19,7 % pour les garçons et 17,2 % pour les filles). Dix ans plus tard, leur taux d'emploi est passé en dessous de celui des filles (8,2 % chez les garçons et 10,0 % chez les filles). La tendance en milieu rural est quasiment la même qu'en milieu urbain (cf. figure 2.3). Par ailleurs, durant la décennie, le taux d'emploi des enfants alphabétisés en français est dans tous les cas resté à un niveau très faible par comparaison aux taux d'emploi des enfants analphabètes.

Figure 3 : Taux d'emploi (%) des enfants de 10-17 ans alphabétisés en français selon le sexe et le milieu de résidence



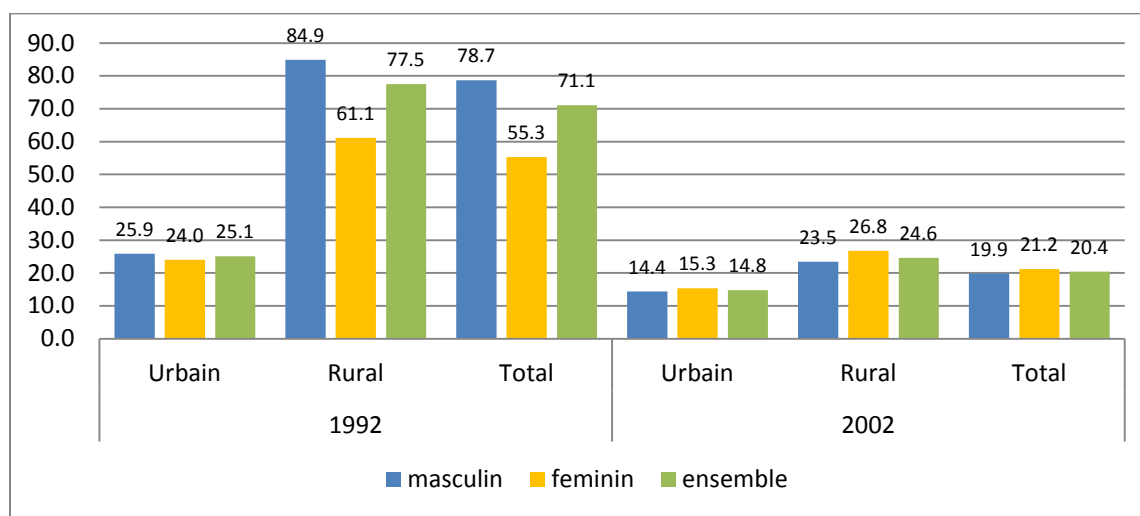
Note : Les alphabétisés en français regroupent à la fois les alphabétisés en français seulement et les alphabétisés en français et en langue nationale.

Source : Données RGPH-1992 et RGPH-2002 du Bénin

La seconde tendance montre que la poignée d'enfants alphabétisés dans une langue nationale étaient beaucoup plus actifs en milieu rural. De même, bien que toujours plus élevé en milieu rural, aussi bien chez les filles que chez les garçons, le taux d'emploi de ces enfants alphabétisés en langue nationale a baissé au cours de la décennie (cf. figure 4).

Cette plus grande présence des adolescents actifs et alphabétisés en langue nationale en milieu rural reflète les résultats des politiques d'alphabétisation engagées par l'État béninois depuis les années 1970, notamment dans le secteur agricole avec l'appui de la coopération suisse, actions qui se poursuivent jusqu'à nos jours.

Figure 4 : Taux d'emploi (%) des enfants de 10-17 ans alphabétisés en langue nationale selon le sexe et le milieu de résidence



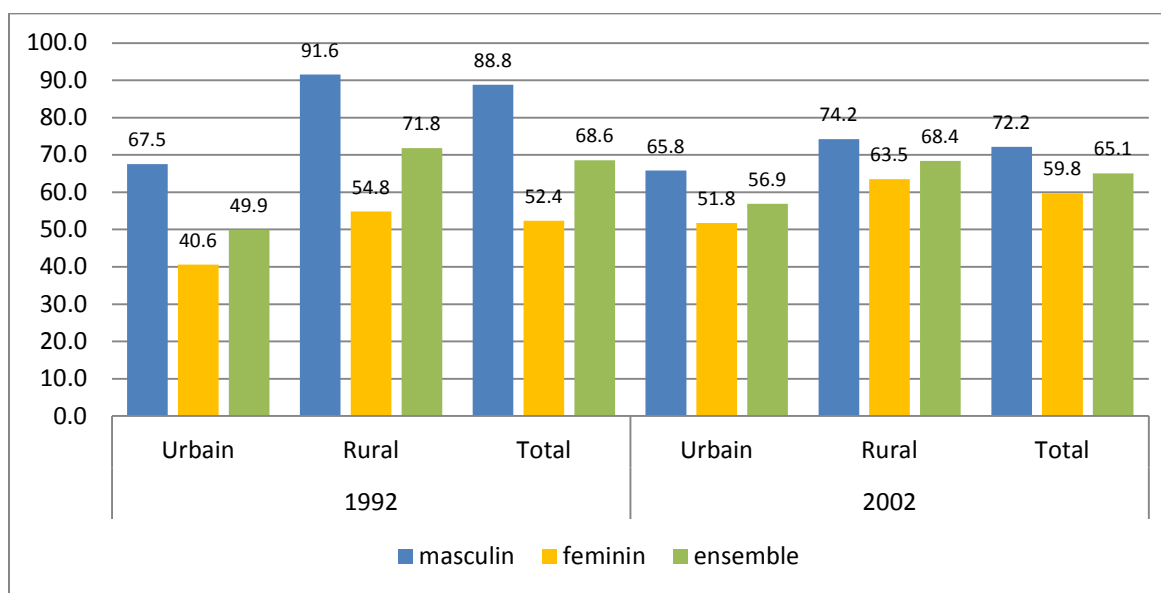
Note : Les alphabétisés en langue nationale correspondent à tous les cas d'alphabétisation en langue nationale, y compris ceux qui le sont aussi en français ainsi que ceux qui savent lire dans une langue nationale.

Source : Données RGPH-1992 et RGPH-2002 du Bénin

Enfin, la troisième tendance illustre bien l'importance considérable du taux d'emploi chez les enfants non alphabétisés. En d'autres termes, quel que soit le milieu de résidence considéré, moins les enfants sont alphabétisés, plus ils sont au travail. On note par ailleurs qu'en milieu urbain, le taux d'emploi des garçons analphabètes baissait légèrement (de 67,5 % à 65,8 %), alors que celui des filles augmentait (de 40,6 % à 51,8 %) (cf. figure 6). La même tendance s'observe en milieu rural.

L'incapacité ou le manque d'opportunité pour apprendre à lire et écrire une langue quelconque renforce la vulnérabilité au travail des enfants analphabètes car ils sont plus facilement enrôlés dans des « emplois informels » sans qualification et sans contrat ou avec des contrats dont les termes sont flous.

Figure 5 : Taux d'emploi (%) des enfants de 10-17 ans non alphabétisés selon le sexe et le milieu de résidence



Source : Données RGPH-1992 et RGPH-2002 du Bénin

1.5.5 Évolution du travail des enfants selon le lien avec le chef de ménage

Le tableau 11 met en relief l'évolution du taux d'emploi des enfants en relation avec leur lien de filiation avec le chef de ménage (CM). On constate qu'en dix ans le taux d'emploi a baissé moins rapidement en l'absence de lien de filiation des enfants avec le CM. En effet, alors qu'il reculait de 17,8 %) chez les enfants du CM, le taux d'emploi n'a connu qu'une diminution de 6,8 % chez les enfants « sans lien » ou « enfants confiés ».

La situation semble préjudiciable aux filles n'ayant pas de lien de filiation avec le CM dans la mesure où leur taux d'emploi est resté toujours plus élevé comparé à celui des garçons quel que soit le recensement considéré. Par ailleurs, le taux d'emploi des garçons n'ayant aucun lien de filiation avec le CM est en déclin entre les deux recensements, de 59,7 % en 1992 à 38,2 % en 2002) alors que celui des filles augmente légèrement de 41,6 % en 1992 à 42,2 % en 2002.

Ces résultats traduisent l'ampleur du travail chez « les enfants placés » ou « sans lien » qui, malgré les textes de loi qui l'encadrent et les actions initiées par les pouvoirs publics ainsi que par les ONG pour réduire son influence, fait encore preuve de vitalité. C'est à croire que le phénomène de *confiage* des enfants, qui symbolisait le raffermissement des liens de solidarité, continue de prendre des allures de « pratique de crise ».

Tableau 11 : Taux d'emploi (%) des enfants de 10-17 ans selon leurs liens avec le chef du ménage et le sexe en 1992 et en 2002

	1992				2002			
	Garçons	Filles	Ensemble	Effectif	Garçons	Filles	Ensemble	Effectif
	%	%	%		%	%	%	
Chef de ménage	73,6	59,1	70,8	3 986	47,1	48,7	47,5	9 274
Épouse du CM/conjoint	50,0	52,9	52,9	13 901	36,9	64,0	62,3	18 929
Enfant du CM	55,7	42,3	50,0	548 915	31,2	33,3	32,2	851 730
Beaux-parents du CM	53,1	37,9	43,1	7 773	28,6	36,6	34,3	6 369
Autres parents du CM/autres	61,7	39,9	51,0	136 346	37,5	39,4	38,4	167 232
Petit-fils/fille du CM	50,2	37,5	44,1	45 589	25,6	30,7	28,0	69 561
Sans lien de parenté/Enfants confiés	59,7	41,6	47,5	72 702	38,2	42,2	40,7	127 967
Total	56,7	41,9	49,7	834 048	32,4	36,2	34,2	1 251 062

Source : Données RGPH-1992 et RGPH-2002 du Bénin

On note par ailleurs une augmentation de la proportion des enfants en situation de travail en milieu urbain qui n'ont pas de lien de filiation avec les chefs des ménages où ils travaillaient. La plus grande ampleur des activités de service en milieu urbain attirent des individus qui n'ont forcément pas bénéficié d'une formation qualifiante. Ainsi, les enfants y sont plus utilisés comme *domestiques*, portefaix dans les marchés, vendeurs dans des entreprises diverses dans les rues ou aux marchés, etc. Certains enfants sont poussés en ville par leurs parents restés à la campagne pour leur rapporter un peu de ressources pendant que d'autres, le troisième groupe, y viennent de leur propre chef pour s'émanciper ou se valoriser.

Il ressort de tout ce qui précède qu'en dix ans le taux d'emploi des enfants (ou jeunes adolescents) a baissé beaucoup plus rapidement chez les garçons que chez les filles et il reste encore plus important en milieu rural qu'en milieu urbain. De même, le statut par rapport à l'alphabétisation semble l'influencer de sorte qu'aussi bien chez les filles que chez les garçons, le taux d'emploi a baissé de façon sensible chez les alphabétisés comparés aux non-alphabétisés ou illettrés. Par ailleurs, le taux d'emploi semble baissé moins rapidement en l'absence de lien de filiation des enfants avec le CM.

CONCLUSION

Les résultats mettent en évidence un grand changement quantitatif et positif dans l'évolution du travail des enfants au Bénin. En effet, le taux d'emploi est en baisse chez les enfants (ou jeunes adolescents) entre 1992 (49,7 %) et 2002 (34,2 %). Cette tendance est le reflet des interventions en matière de protection et d'éducation (volonté politique doublée d'un engagement de la société civile à sensibiliser les populations en vue du respect des droits des enfants).

Bien que connaissant un certain déclin, le travail des enfants continue cependant de se manifester au Bénin avec une plus grande intensité chez les filles dont la main-d'œuvre est utilisée à des fins domestiques (notamment en milieu urbain). La forte présence des aides familiales semble justifier que cette main-d'œuvre ne soit pas rémunérée (ou le soit faiblement). Cette situation peut être expliquée par des facteurs d'ordre socioculturel et économique. En effet, pour les parents en activité économique, concilier responsabilités professionnelles et familiales (activités domestiques) pose des conflits de rôle¹³ et de performance de sorte que pour les atténuer, ils recourent aux enfants (notamment les filles) qui sont considérés comme ayant une certaine dextérité dans ce genre d'activité. Le choix des enfants a également l'avantage pour les employeurs d'être quasiment gratuit.

Empiriquement, le recrutement ou l'enrôlement de ces enfants repose sur le déploiement d'un ensemble de stratégies visant à exploiter leur naïveté et leur docilité de façon à permettre à l'employeur d'en tirer le plus grand profit. Dans ce contexte, les enfants illettrés sont particulièrement défavorisés, ce qui accroît davantage leur vulnérabilité à l'exploitation. De même, l'absence de lien de

¹³ Selon Katz et Kahn (1966) le conflit de rôle est la « perception de la présence de deux ou plusieurs ensembles de pressions et/ou d'attentes relatives au travail, telle que l'adaptation de l'une entrave celle des autres ». Ces conflits peuvent naître autant des activités de l'individu, des comportements attendus que de ses interactions avec son ensemble de rôle.

filiation avec le chef du ménage fragilise l'enfant travailleur qui se retrouve dans un rapport de force absolument défavorable. N'ayant pas de connaissance à proximité, l'illettrisme et le manque de maîtrise du mode de vie urbain ne lui permettent pas de bien négocier les termes de son contrat chez (ou avec) l'employeur, situation dont profitent les intermédiaires qui se chargent de négocier les contrats entre les deux parties.

Outre l'avantage¹⁴ probable que l'enfant travailleur peut tirer de l'existence des liens de parenté avec l'employeur (compte tenu des traits traditionnels des systèmes familiaux), Diallo et Koné (2002) ont rapporté que la probabilité de mise au travail des enfants serait plus élevée chez les enfants nés en milieu rural comparés à ceux nés en milieu urbain. Poirier (1996) soulignait également, dans le contexte du Burkina Faso, que le taux d'activité est influencé par la filiation directe ou non de l'enfant avec le chef de ménage : celui-ci passe du simple au double pour les garçons (8,6 % à 17,7 %) et du simple au triple pour les filles (12 % à 39,0 %). Cela traduit en apparence une plus grande différence entre filles et garçons lorsque les enfants n'ont pas de filiation directe avec le chef de ménage.

Ces résultats méritent néanmoins d'être relativisés et reliés à leur contexte dans la mesure où l'institution familiale n'est pas toujours protectrice des intérêts des enfants. Des constats empiriques ont montré que les rapports de travail et les logiques qui les sous-tendent prennent le plus souvent le dessus sur les liens familiaux. Par ailleurs, la présence en milieu urbain peut revêtir, pour certains adolescents actifs, une opportunité pour jouer de nouveaux rôles sociaux en raison du statut de citoyen qui continue d'être valorisé.

Sur un autre plan, certains travaux (Poirier et coll., 1996 ; Diallo et Koné, 2002, Ibid. ; Marcoux, 2002 ; Durand, 2006) ont montré que l'absence de lien

¹⁴ Un des avantages ici reste le contrôle des parents ou familles pourvoyeuses sur l'enfant travailleur dans le ménage d'accueil.

biologique entre l'enfant et le chef de ménage diminue fortement la probabilité de ce dernier de fréquenter l'école. Plus spécifiquement, les filles seraient doublement pénalisées par rapport aux garçons lorsqu'on considère à la fois l'effet de préférence de genre à statut identique mais aussi par l'effet de statut dans la famille. Pilon (2003) soulignait déjà que le confiage constitue un premier obstacle notamment pour les filles des campagnes envoyées dans les familles urbaines en domesticité dans un contexte où la propension des ménages à accueillir des enfants est d'autant plus élevée que le chef de ménage est instruit et se trouve dans les catégories professionnelles les mieux nanties économiquement. En revanche, comparés aux ménages moins nantis, ces ménages (nantis) scolarisent très mal les jeunes filles qui ne sont pas des enfants du chef de ménage.

Beaucoup de chemin reste à parcourir notamment chez les 6-13 ans qui sont toujours présents sur le marché du travail en dépit des textes de loi qui interdisent le travail à cet âge au Bénin. Parmi cette population, les enfants âgés de 6-9 ans sont particulièrement nombreux à travailler (voir le tableau 15 en annexe). En conséquence, une frange de la population scolarisable est en dehors du système scolaire, situation que la problématique des déperditions scolaires vient renforcer. Globalement, le travail des enfants risque de plomber les bonnes perspectives de l'accès universel à l'enseignement primaire¹⁵.

Par ailleurs, beaucoup d'efforts doivent être entrepris sur le plan qualitatif pour maintenir les enfants déjà présents dans le système scolaire par la création d'un environnement favorable à l'épanouissement de tous les acteurs (y compris le personnel d'encadrement) de l'école de sorte que l'instruction scolaire puisse être une alternative (du moins un tandem) crédible au travail des enfants. Bien que, dans le contexte africain, il soit difficile d'opposer scolarisation et travail des

¹⁵ Selon les données des annuaires des statistiques de l'éducation, le taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire au Bénin au cours des cinq dernières années dépassent 100 % pour un taux net qui avoisine 90 %.

enfants, les enquêtes, consacrées à l'analyse des effets de l'éducation sur le marché du travail et sur les revenus en Afrique de l'Ouest, confirment que l'éducation (scolarisation) permet d'obtenir un accroissement substantiel de gains sur le marché du travail (Afristat-Dial, 2005, Ibid.).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AFRISTAT-DIAL (2005). « L'enquête 1-2-3 dans les principales agglomérations de l'UEMOA : la consolidation d'une méthode », numéro spécial de la revue, *Statéco*, N°99.
- BANQUE MONDIALE (2001). « Le travail des enfants en Afrique : problématique et défis », dans *Findings*, Développement humain, 194, Novembre 2001.
- BEAUCHEMIN, C. (2002). « Des villes aux villages : l'essor de l'émigration urbaine en Côte d'Ivoire ». *Annales de géographie* (624), p. 157-178.
- BIT et INSAE (2009). *Enquête nationale sur le travail des enfants au Bénin*, Cotonou, 170 p.
- BONNET, M. et SCHLEMMER, B. (2009). « Aperçu sur le travail des enfants », dans *Mondes en Développement* Vol.37-2009/2-n ° 146.
- BOYDEN, J. et coll. (1998). *What Works for Working Children?* Stockholm : Rädda Barnen & UNICEF.
- BROSSARD, M. (2003). *Rétention, redoublement et qualité dans les écoles publiques primaires béninoises, quel diagnostic ? Quelles pistes de politiques éducatives ?* Pôle de Dakar.
- DABIRE, H. B. (2001). « Le confiage des enfants, alternative à une transition de crise » dans *Les transitions démographiques des pays du Sud*, Éd., Gendreau, F. et Poupard, M. AUPELF/UREF, p. 407-421.
- DECROSSAS, M. (2003). *Pour une étude différenciée sur le travail des enfants : élaboration d'une définition et présentation d'une classification*. Communication à l'Atelier Emploi-Social, Matisse UMR 8595.
- DIALLO, Y. et KONE, K. S. (2002). *Pauvreté des ménages et phénomène du travail des enfants en Côte d'Ivoire*, Centre d'économie du développement, Université Montesquieu-Bordeaux IV, 24 p.

- DURAND, M. H. (2006). *Les enfants non scolarisés en milieu urbain : une comparaison des déterminants intra-familiaux, inter-familiaux et des effets de voisinage dans sept capitales ouest africaines*, Paris, DIAL, 41 p.
- ESAM et ASI (2001). *Traitement des enfants travailleurs domestiques au Bénin*, Londres, 40 p.
- GUILLERMOU, Y. (1994). « Marchés, État et logiques paysannes en Algérie », dans *Cahier des sciences humaines* 30 (1-2) p 179-196.
- INSAE (2003). *Troisième recensement général de la population et de l'habitation 2002, synthèse des analyses*, Cotonou, 47 p.
- INSAE et MACRO INTERNATIONAL (2007). *Enquête démographique et de santé*, Calverton Maryland, 492 p.
- KABORE, I. et PILON, M. (2002). *Ménages et scolarisation au Burkina Faso : quelques éclairages à partir du recensement de 1996*, travaux du réseau FASAF « Famille et scolarisation en Afrique », 18 p.
- KATZ, D. et KAHN, L. R. (1966). *The Social Psychology of Organizations*, Wiley & Son (Deuxième édition en 1978).
- KONE, K. S. (2002). *Pauvreté, genre et stratégies de survie des ménages en Côte d'Ivoire*, CED — Université Montesquieu — Bordeaux IV, Document de travail, N 73.
- KOUTON, E., AMADOU SANNNI M., AFFO, M. A. (2009). « Les employés domestiques à Cotonou : profils et défis démographiques », dans *Villes du Sud, dynamiques, diversités et enjeux démographiques et sociaux*, Paris, édition des archives scientifiques, 369 p.
- LANGE, M. F. (2001). « Dynamiques scolaires contemporaines au Sud », Autrepart, no17, dans LANGE Marie France, éd. *Des écoles pour le Sud – Stratégies sociales, politiques étatiques et interventions du Nord*, p. 5-12.

- LE PAPE, M. et PILON, M. (1997). « L'évolution des formes domestiques (situation africaine) », dans *Ateliers Ménages et crises*, ORSTOM-CEDERS, Marseille, 12 p.
- LOCOH, T. (1995). *Familles africaines, Population et qualité de vie*, les dossiers du CEPED no31.
- MANCEAU, C. (1999). *L'esclavage domestique des mineurs en France*, Paris, 12 p.
- MARCOUX, R. (1999). *Le rôle économique des membres du ménage : la place des enfants*, Ateliers, Population et urbanisation, Québec-Canada, 19-20^e siècle, Université Laval, 11 p.
- MARCOUX, R. (2002). « Environnement familial, itinéraires scolaires et travail des enfants au Mali », dans *Enfants d'aujourd'hui. Diversité des contextes, pluralité des parcours*, Colloque international, AIDELF Dakar, 17 p.
- MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS MATERNEL ET PRIMAIRE (2006). *Annuaire des statistiques de l'Éducation*, Cotonou.
- MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS MATERNEL ET PRIMAIRE (2011). *Annuaire des statistiques de l'Éducation*, Cotonou.
- MINISTÈRE EN CHARGE DE L'ÉDUCATION (2006). *Plan décennal de développement du secteur de l'éducation 2006-2015*, tome1 Cotonou, 173 p.
- MJLDH (2007). *Le code de l'enfant au Bénin : textes législatifs et conventionnels*, Cotonou, Ruisseaux d'Afrique, 652 p.
- NATIONS UNIES (1989). *Convention Internationale des Droits de l'enfant*, New York, 1989.

- NIEUWENHUYS, O. (2006). « Les enfants travailleurs et le principe de réciprocité », dans *Repenser l'enfance – Le défi des enfants travailleurs aux sciences sociales*. Colloque international.
- OIT (2004). *Coût de main ou vie brisée ? Comprendre le travail domestique des enfants pour mieux intervenir*, Genève, 139 p.
- OIT/IPEC (1997). *Le travail des enfants en Afrique : vue d'ensemble*. Document de travail préparé pour le séminaire de l'OUA et de l'OIT sur le travail des enfants en Afrique, Arusha, Tanzanie.
- OUA (1990). *Charte Africaine des droits et du bien-être de l'enfant*, Addis Abéba, 31 p.
- PILON, M. (1995). *Les déterminants de la scolarisation des enfants de 6-14 ans au Togo*.
- PILON, M. (1996). « Genre et scolarisation des enfants en Afrique subsaharienne », In LOCOH Thérèse. et coll (1996). *Genre et développement : des pistes à suivre, Documents et manuels du CEPED N° 5*, Paris.
- PILON, M. (1996). *Les familles africaines en plein remue-ménage ; La chronique du CEPED*, n° 21
- PILON, M. (2003). *Confiance et scolarisation en Afrique de l'ouest : un état des connaissances*, Preparation of the 2003 EFA monitoring report of UNESCO.
- PILON, M. et VIGNIKIN, K. (1996). « Stratégies face à la crise et changement dans les structures familiales », dans J. Coussy, J. Vallin (Éd.), *Crise et population en Afrique, Les Études du CEPED*, Paris, 13 : p. 471-493.
- POIRIER, J., BAYA B. et ZOUNGRANA C. (1996). *Travail des enfants et division des tâches au sein des ménages (Ouagadougou, Burkina Faso)*, 23 p.

- PNUD et coll. (2002). *Les fondements de la pratique de la domesticité en Haïti*, 107 p.
- RÉPUBLIQUE DU BÉNIN (1990). *La constitution de la République du Bénin*, Cotonou, 37 p.
- RÉPUBLIQUE DU BÉNIN (2007). *Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté*, Cotonou, 131 p.
- RÉPUBLIQUE DU BÉNIN (2007). *Loi N° 2002-07 portant Code des personnes et de la famille*, Cotonou, 123 p.
- RÉPUBLIQUE DU BÉNIN (2010). *Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté 2010-2015*, Cotonou, 207 p.
- RÉPUBLIQUE DU BÉNIN, (1998). *Loi n° 98-004 du 27 janvier 1998 portant code du travail au Bénin*, Cotonou, 41 p.
- SYSTÈME DES NATIONS UNIES AU BÉNIN (2009). *Bilan commun de pays (CCA) – BENIN*, Cotonou, 70 p.
- TABUTIN, D. (1991). « Synthèse et perspective de la démographie béninoise », dans *L'état et le devenir de la population du Bénin*, Cotonou, CNPMS, 401 p.
- US DEPARTMENT OF STATE (2008). *Traffic in Person Report 2008, U.S. Department of State Publication 11407*, Secretary for Democracy and Global Affairs
- VIDAL, C. et LE PAPE, M. (1986). *Pratiques de crises et conditions sociales à Abidjan, 1975-1985*, CNRS/ORSTOM, Paris/Abidjan.
- ZOURKALEINI, Y. (2002). *Les pratiques de Confiage et la scolarisation des enfants au Burkina Faso*, Colloque « La recherche face aux défis de l'éducation au Burkina Faso » UERD, Ouagadougou.

ANNEXE

Nous présentons ici la situation du travail des enfants âgés de 6-17 ans, y compris les 6-9 ans auprès de qui les informations sur l'occupation ont été recherchées au recensement de 2002 alors que ce n'était pas le cas en 1992. L'intégration des 6-9 ans dans l'appréciation du statut d'occupation des enfants semble plus réaliste sur le plan empirique car, elle prend en compte le contexte local qui associe socialisation et travail des enfants comme une composante de leur éducation en termes de compétences de la vie courante. Par ailleurs, l'élargissement de l'examen de l'occupation à la catégorie des 6-9 ans traduit la volonté des autorités béninoises de respecter leurs engagements internationaux en matière de droit de l'enfant.

**Tableau 12 : Répartition (%) des enfants de 6-17 ans selon
quelques caractéristiques sociodémographiques**

	2002	
	%	Effectif
Âge		
6 à 9 ans	42,2	911 882
10 à 13 ans	33,0	714 524
14 à 17 ans	24,8	536 538
Âge moyen	-	10,7
Âge médian	-	10,0
Sexe		
Masculin	51,5	1 114 989
Féminin	48,5	1 047 955
Milieu de résidence		
Urbain	37,9	820 777
Rural	62,1	1 342 167
Fréquentation scolaire		
Fréquente actuellement	52,6	1 107 118
A fréquenté	7,0	148 307
Jamais fréquenté	40,4	850 706
Alphabétisation		
Ne sait ni lire ni écrire	52,4	1 084 916
Sait lire et écrire en français	44,6	924 805
Alphabétisé en langue nationale	0,4	7 959
Sait lire en langue nationale	0,4	8 952
Alphabétisé en français et en langue nationale	1,9	38 837
Alphabétisé en d'autres langues étrangères	0,3	5 849
Total	100	2 162 944

Source : Données RGPH-2002 du Bénin

**Tableau 13 : Répartition (%) des enfants
de 6-17 ans selon le statut d'activité et le sexe**

	Garçons	Filles	Ensemble	Effectif
	%	%	%	
Occupé	30,6	33,6	32,9	662 102
Cherche travail	0,2	0,2	0,2	3 179
Chômeur	0,0	0,0	0,0	799
Ménagère	0,0	8,9	4,3	87 050
Écoliers, élèves et étudiants	63,0	47,1	55,3	1 111 991
Autres inactifs	6,2	8,4	7,3	146 749
Total en pourcentage	100	100	100	
En nombre	1 031 662	980 208		2 011 870

Source : Données RGPH-2002 du Bénin

**Tableau 14 : Répartition (%) des enfants occupés de 6-17 ans
selon le statut dans l'occupation et le sexe**

	Garçons	Filles	Ensemble	Effectif
	%	%	%	
Indépendant	18,1	20,3	19,3	127 641
Salarié permanent	0,1	0,3	0,2	1 344
Salarié temporaire	0,4	0,8	0,6	3 843
Membre coopérative	0,1	0,1	0,1	642
Aide familial	64,2	65,4	64,8	429 323
Apprenti	11,0	7,4	9,1	60 296
Autres	5,7	5,3	5,5	36 639
Inconnu	0,3	0,4	0,4	2 374
Total en pourcentage	100	100	100	
En nombre	315 388	346 714		662 102

Source : Données RGPH-2002 du Bénin

**Tableau 15 : Taux d'emploi (%) des enfants de 6-17
selon l'âge et le sexe en 2002**

	Garçons	Filles	Ensemble	Effectif
Âge	%	%	%	
6-9 ans	22,6	28,9	25,6	911 882
10 à 13 ans	26,9	29,8	28,3	714 524
14 à 17 ans	39,9	44,6	42,2	536 538
Total	28,3	33,1	30,6	2 162 944

Source : Données RGPH-2002 du Bénin

**Tableau 16 : Taux d'emploi (%) des enfants de 6-17 ans selon
le statut par rapport à l'alphabétisation et le sexe en 2002**

	Garçons	Filles	Ensemble	Effectif
Ne sait ni lire ni écrire	54,1	52,4	53,2	1 084 916
Alphabétisé en Français	6,5	6,9	6,7	924 805
Alphabétisé en langue nationale	33,6	31,4	32,6	8 952
Sait lire en langue nationale	47,2	46,4	46,9	7 959
Alphabétisé en français et en langue nationale	7,9	7,1	7,6	38 837
Autres	31,7	21,1	27,4	5 849
Total	28,9	34,0	31,4	2 071 318

Source : Données RGPH-2002 du Bénin

**Tableau 17 : Taux d'emploi (%) des enfants de 6-17 ans selon
leurs liens avec le chef du ménage et le sexe en 2002**

	Garçons	Filles	Ensemble	Effectif
	%	%	%	
Chef de ménage	47,1	48,7	47,5	9 274
Conjoint	36,9	64,0	62,3	18 929
Enfant du CM	27,4	30,6	28,8	1 540 744
Beaux Parents du CM	24,2	34,4	31,5	9 018
Autres Parents du CM/autres	33,5	36,8	35,2	242 988
Petit fils/petite fille du CM	23,1	28,0	25,5	147 832
Sans lien de parenté/Enfants confiés	34,0	41,6	38,9	194 159
Total	28,3	33,1	30,6	2 162 944

Source : Données RGPH-1992 et RGPH-2002 du Bénin